

Pierre GENEVIER  
18 Rue des Canadiens, App. 227  
86000 Poitiers  
Tel.: 09 80 73 50 18 ; mob. : 07 82 85 41 63 ; Courriel : [pierre.genevier@laposte.net](mailto:pierre.genevier@laposte.net).

Mesdames et Messieurs les Députés européens  
Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs français  
Mesdames et Messieurs les Candidats à l'élection présidentielle  
Mesdames et Messieurs les Journalistes de la Presse et des Médias  
Mme Margrethe Vestager, Commissaire européen à la Concurrence  
M. Emmanuel Macron, Responsable de la Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne en 2022

Poitiers, le 15 janvier 2022

**Objet :** Les propositions présentées à l'ONU le 23-5-21 ([PJ no 3](#), EN [PJ no 3.2](#)), la plainte pour crime contre l'humanité liée à l'AJ (...) malhonnête envoyée le 15-2-21 à la CPI ([PJ no 1](#), EN [PJ no 1.2](#)), ma candidature ([PJ no 50.3](#), EN [PJ no 50.4](#)) au poste d'*Envoyé du Secrétaire Général pour les technologies* ([PJ no 50.1](#), EN [PJ no 50.2](#)), et leurs conséquences sur le débat politique. [PDF Version FR à : <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-cand-dep-sen-FR-15-1-22.pdf>; Version EN à : <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-cand-dep-sen-EN-15-1-22.pdf>].

Chers Mesdames et Messieurs les Députés européens,  
Chers Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs français,  
Chers Mesdames et Messieurs les Candidats à l'élection présidentielle,  
Chers Mesdames et Messieurs les Journalistes de la Presse et des Médias,  
Chère Madame Verstager,  
Cher M. Macron,

**1.** Suite aux 2 lettres [du 23-5-21 ([PJ no 3](#), EN [PJ no 3.2](#)) et du 21-6-21 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#))] (a) envoyées aux Représentants Permanents de pays membres de l'Assemblée Générale de l'ONU, entre autres, dans le cadre du processus de renouvellement du mandat de M. Guterres, et (b) présentant des propositions dans le domaine de l'Internet, de la justice, du développement, et du maintien de la paix et de la sécurité internationale, je me permets de vous écrire (1) pour expliquer l'importance des propositions que j'ai faites à l'ONU pour la France, l'Europe et les pays membres de l'ONU en utilisant et en commentant notamment les rapports récents de l'ONU liés (à ces propositions), (2) pour justifier ma candidature ([PJ no 50.3](#), EN [PJ no 50.4](#)) au poste d'*Envoyé du Secrétaire Général pour les Technologies* ([PJ no 50](#), EN [PJ no 50.2](#)) et vous demander votre soutien pour cette candidature, (3) pour revenir brièvement sur les sujets (a) de ma plainte pour *crime contre l'humanité de persécution* [liée à la malhonnêteté de l'aide juridictionnelle (AJ), des OMAs et des délais courts en France] présentée à la CPI ([PJ no 1](#), EN [PJ no 1.2](#)), et (b) des injustices dont j'ai été victime à cause de l'AJ malhonnête, entre autres, et (4) pour faire quelques commentaires sur les conséquences de la plainte à la CPI, des propositions présentées à l'ONU, et de ma candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies* sur le débat politique.

**2.** Selon la presse, Mme Verstager s'est entretenue avec M. Guterres en septembre 2021 concernant le poste d'*Envoyé pour les technologies*, qui est financé par des fonds extra-budgétaires comme les donations faites par les pays, et pour lequel l'EU est un donneur potentiel, donc elle est tout particulièrement concernée par mes propositions et ma candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies*, même s'il y a déjà plusieurs autres candidats annoncés d'autres pays membres de l'EU, il semble. Aussi, j'ai déjà parlé des problèmes de l'AJ et de mes propositions faites à l'ONU en 2016 dans des précédents courriers (de 2016 à 2019) adressés aux députés et

sénateurs français que certains d'entre *vous* avez (peut-être) reçus, **mais** le processus de renouvellement du mandat (et l'*énoncé de vision* de 2021, [PJ no 10](#)) de M. Guterres, et le travail récent de l'ONU [notamment *la Data Strategy* de l'ONU ([PJ no 11](#)) ; le rapport du groupe de haut niveau sur la coopération numérique ([PJ no 12](#)) ; l'appel à l'action en faveur des droits humains ([PJ no 64](#)) ; le rapport de la *Task Force* sur la justice ([PJ no 28](#)) ; le rapport de l'UNDP et de l'UNODC sur les systèmes d'AJ dans le monde (report [PJ no 26](#), country profile [PJ no 26.2](#)) ; l'étude de la Banque mondiale sur le bénéfice/coût de l'AJ ([PJ no 27](#))] m'ont permis (et me permettent ici) de présenter de nouveaux arguments et de mieux expliquer (ou décrire) la pertinence et l'importance des propositions que j'avais présentées en 1997 et en 2016, donc cette lettre présente des éléments nouveaux qui sont importants et utiles à tous.

### **A Les propositions présentées à l'ONU en mai 2021 et la propositions de 1997.**

3. Les 3 principales propositions que j'avais présentées dans la plateforme de 2016 dans le cadre de ma candidature informelle au poste de UNSG [[PJ no 45](#)], les propositions (a) de créer une nouvelle IO dédiée à la gouvernance de l'Internet (...), (b) de développer un nouveau système d'AJ qui pourrait être utilisé par tous les pays, et (c) de développer l'alternative au capitalisme de marché, et même la proposition de 1997] sont **toujours pertinentes** aujourd'hui [même si les experts de l'ONU n'en ont pas parlé dans leur rapport de 2019]; et on peut même dire qu'elles sont devenues - encore plus - urgentes à réaliser pour de nombreuses raisons que j'ai abordées dans la lettre du 23-5-21 ([PJ no 3](#), EN [PJ no 3.2](#)). Mais ce sont des propositions complexes (voire très complexes) qui doivent être réalisées, je pense, **en plusieurs étapes** devant être validées par l'ensemble des pays (et de leurs parlements pour un grand nombre d'entre eux), donc j'ai proposé à l'ONU de faire **plusieurs travaux spécifiques** intermédiaires et urgents qui sont nécessaires pour pouvoir les réaliser (dans le cadre d'un emploi à l'ONU, [PJ no 3, no 82](#), EN [PJ no 3.2, no 82](#)) ; et ces travaux pourraient être fait par *le Bureau de l'Envoyé pour les technologies*, donc **ma candidature** au poste *d'Envoyé pour les technologies* est **utile**. J'ai proposé notamment de rédiger (ou plutôt de superviser la rédaction) :

- avant la fin de la 1ère année de fonction,

**(a) des spécifications détaillées** du nouveau système d'AJ et des 2 applications globales nécessaires pour l'implémenter partout dans le monde (avec des estimations de coûts ...) (voir détails à no 9-13) ; et **(b) une proposition détaillée** (organisation, coût, ...) de la création d'une nouvelle organisation internationale dédiée à la gouvernance de l'Internet (et chargée, entre autres, du bon fonctionnement de l'Internet, du développement et de la maintenance des applications Internet globales nous permettant de résoudre des problèmes spécifiques communs à tous les pays...) incluant **des spécifications détaillées** (i) du **nouveau système de tarification des noms de domaines/cites Internet** (qui prenne en compte l'utilisation des ressources, les revenus générés par l'utilisation de ces ressources ...), et (ii) de *l'application informatique globale* nécessaire pour calculer ce tarif et pour collecter des informations importantes sur les possesseurs de cites Internet et sur le fonctionnement - et l'utilisation des ressources - de l'Internet (voir détails à no 5-8);

- et, avant la fin de la 3ème année de fonction,

**(c) une** (proposition de) **liste** des applications Internet globales à développer dans différents domaines importants pour l'ONU et ses pays membres [et qui seraient utiles pour résoudre certains problèmes spécifiques, aider les pays à atteindre leurs objectifs 2030 (...), et accélérer la coopération numérique et la réalisation d'une *data stratégie mondiale*] ;

et (d) une stratégie pour améliorer nos systèmes d'information internationaux dans les domaines économique et financier, qui est nécessaire pour envisager le développement de l'*alternative au capitalisme de marché*.

4. Chacune de ces tâches permettrait d'améliorer et même d'accélérer la coopération numérique au niveau mondial, donc elles pourraient être réalisées par le *Bureau de l'Envoyé du Secrétaire Général pour les technologies* ; je vais revenir sur le Plan d'action de coopération numérique de l'ONU de 2020 ([PJ no 15](#), EN [PJ no 14](#)), sur le travail du *Bureau de l'Envoyé pour les technologies*, et sur ma candidature ([PJ no 50.3](#), EN [PJ no 50.4](#)) au poste d'*Envoyé pour les Technologies* plus bas au no 19-20, mais avant cela j'aimerais (a) revenir brièvement sur l'objectif de mes propositions et (b) commenter les rapports de l'ONU liés à ces propositions.

1) La proposition de créer une nouvelle IO dédiée à l'Internet (...) et le rapport des experts de l'ONU de 2019.

a) Les objectifs et les avantages de la proposition.

5. D'abord, le but de la création d'une nouvelle Internet IO est (1) de rassembler au sein d'une même organisation (a) toutes les associations (à but non lucratif) ou les activités de ces associations qui sont liées au fonctionnement d'Internet [ICANN, Internet Systems Consortium, ISOC, IAB, IETF, IANA,], et (b) les activités (i) d'entreprises privées [Verisign, Cogent communications, de registrars et registries ...], (ii) d'universités (USC, Université du Maryland), (iii) d'organisations privées [RIPE NCC,], et (iv) d'agences gouvernementales américaines [NASA, Defense Information System Agency, US Army Research Lab] et d'autres pays, qui permettent à l'Internet de fonctionner, notamment les activités liées (a) au fonctionnement des serveurs racines du DNS, (b) à la gestion des noms de domaines, (c) à la collection des frais d'achat des noms de sites ... ; et (2) de développer un nouveau système de tarification des noms de domaines (de sites Internet) (a) qui prenne en compte l'utilisation des ressources (perméttant le fonctionnement de l'Internet et réunies au sein de cette nouvelle IO), les revenus et profits réalisés grâce à l'utilisation de ces ressources (...), et (b) qui génère (a) des fonds plus importants que ceux qu'ICANN génère actuellement et (b) des informations capitales sur les utilisateurs de sites Internet et le fonctionnement de l'Internet qu'ICANN ne génère pas actuellement. Le groupe d'experts de l'ONU de 2019 n'a pas présenté cette proposition (voir rapport [PJ no 12](#)), malgré les nombreux avantages qu'elle présente, mais il propose de créer une sorte de *hotline* pour aider les gouvernements ... [recommandation 2 : '*We recommend the establishment of regional and global digital help desks to help government, civil society and the private sector to understand digital issues and develop capacity to steer cooperation (...)*' [PJ no 12, p. 30](#)], et je pense que ce n'est pas suffisant ; oui, il est important que les gouvernements puissent (1) obtenir une expertise et des conseils (d'une nouvelle entité) de la nouvelle IO, mais il faut aussi qu'ils puissent (2) agir (de manière concertée) à travers cette nouvelle IO pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Internet (et notamment pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité et contre les violations des droits humains dans le cyberspace, pour réduire la fracture numérique, et pour accélérer la coopération numérique).

6. Les avantages d'une telle solution sont nombreux et significatifs, et pas limités au fait que cela simplifierait l'organisation de l'Internet et diminuerait les coûts de fonctionnement de l'Internet [voir les avantages à ([PJ no 3, no 68](#), EN [PJ no 3.2, no 68](#)) : (a) amélioration du - et estimation précise et diminution du

coût de - fonctionnement de l'Internet, **(b) développement d'un système d'information** lié à l'Internet plus **performant**, **(c)** mise en place d'un nouveau système de tarification des noms de domaines/cités (dépendant de l'utilisation des ressources de l'Internet, des revenus et profits générés grâce à l'Internet ...) générant des revenus importants et des informations capitales sur le fonctionnement et l'utilisation de l'Internet, **(d) lutte plus efficace contre la cybercriminalité**, **(e)** amélioration des services rendus aux (grandes,) entreprises et administrations, **(f) diminution de la fracture numérique**, **(g)** facilitation du développement et de la maintenance d'applications Internet globales pour résoudre certains problèmes spécifiques qui seraient utiles à tous les pays, **(h) amélioration de la politique de sécurité de l'Internet et de ses infrastructures** (l'architecture et la gouvernance actuelles de l'Internet ont permis de bien résister aux cyberattaques sur les serveurs racines du DNS et autres ressources, mais les risques cyber grandissent régulièrement, notamment en raison de la complexité des attaques qui sont menées et de l'augmentation des compétences des cybercriminels...), donc le renforcement *des possibilités et capacités* pour mieux protéger l'Internet et mieux lutter contre les cyberattaques en général, **n'est pas un avantage négligeable**), ...]. Pour financer cette proposition, j'ai suggéré la possibilité de créer une taxe Internet rétroactive sur une période de 10 ans pour les plus grandes entreprises dans le monde (voir [PJ no 2, no 9](#), EN [PJ no 2.2, no 9](#)).

**b) La possibilité de développer des applications Internet globales et le travail urgent à faire sur cette proposition.**

7. L'objectif de la proposition est aussi de donner à cette nouvelle Internet IO la responsabilité (de l'organisation) du développement et de la maintenance d'applications Internet globales pour résoudre certains problèmes spécifiques qui seraient utiles à tous les pays [comme les applications que je propose de développer pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde], et de créer une expertise dans les domaines de l'Internet et *des applications informatiques de grande ampleur* (et avancées comme l'intelligence artificielle,) au sein de l'ONU qui serait utile à tous les pays bien sûr. Cette IO aura donc un impact considérable dans les 3 domaines de prédilection (3 pillars) de l'ONU (a) le développement [réalisation des ODDs (SDGs)], (b) les droits de l'homme, et (c) le maintien de la paix et de la sécurité (...); et sa création entraînera aussi la mise en place d'*une data stratégie mondiale* (liée au domaine de l'Internet) et une (*cross-pillars*) **data action** qui générera des informations capitales dans différents domaines (SDG, maintien de la paix et de la sécurité internationale, droit de l'homme), en raison, entre autres, du développement d'un nouveau système de tarification des noms de domaines et de l'amélioration du système d'information lié à l'Internet. Vous avez peut-être entendu parler de **l'agence européenne EU-LISA** créée en 2011-2012 et dédiée au développement de *systèmes informatiques de grande ampleur* (Large Scale ...) dans les domaines de **la liberté, sécurité et justice**, et qui fait fonctionner, **entre autres**, un système d'information sur les visas dans l'espace Schengen (VIS) et un système qui aide à gérer les applications des demandeurs d'asile dans l'union européenne (Eurodac), l'idée est similaire, mais, au niveau européen, EU-LISA ne s'occupe pas de l'Internet, bien sûr [j'ai fait cette proposition de créer cette nouvelle Internet IO **en 2005** (le WGIG avait présenté 4 possibilités différentes ou propositions de gouvernance qui, à mon avis, étaient inacceptables pour les États Unis, entre autres, et qui ont été rejetées ; il n'y a qu'**une seule solution optimum** qui apporte le plus d'avantages possibles et permet de diminuer les coûts de fonctionnement le plus possible), donc **bien avant** la création de EU-LISA, mais cela répond à un besoin évident dans ce domaine et à une logique et à des objectifs similaires.].

8. Pour que le Congrès américain et les pays membres de l'ONU puissent prendre une bonne décision sur cette proposition, il faut faire un travail important et détaillé dans de nombreux domaines (qui n'a jamais été

fait auparavant malheureusement) car **(1) il faut faire**, entre autres, (a) une proposition d'organigramme de la nouvelle organisation [organigramme fonctionnel, nombre d'employés (...)] ; (b) des estimations des coûts de fonctionnement et de la création de cette organisation [y compris les coûts des rachats des activités liées au fonctionnement de l'Internet d'entreprises privées (...)] ; et des estimations chiffrés des avantages qu'elle apporterait ; **et (2) il faut aussi faire** une proposition de cahier des charges (spécifications,) pour le développement (a) du nouveau système de tarification des noms de domaine (de sites Internet) et (b) du système informatique permettant de collecter les informations sur les propriétaires de sites et sur le fonctionnement de l'Internet pour mettre en place ce nouveau système de tarification des noms de sites, et (c) des estimations des coûts de développement et de maintenance de ces systèmes. Ce travail est significatif, même si ICANN et plusieurs autres des organisations qui font fonctionner l'Internet pourraient jouer un rôle capital pour le simplifier, et je propose de le faire faire par *le Bureau de l'Envoyé pour les technologies* si je suis choisi au poste d'*Envoyé pour les technologies*. Cette proposition peut sembler très loin de vos préoccupations actuels pour certains d'entre vous, et, en particulier, pour les candidats à l'élection présidentielle en France, mais c'est faux, la création de cette nouvelle IO aidera à résoudre plusieurs problèmes importants dont vous parlez dans vos interventions publiques et que vous cherchez à résoudre (l'immigration non-sollicitée, la lutte contre la criminalité et la délinquance, la sécurité,), je vais donc revenir en détail sur ce sujet plus bas (no 42-50).

## 2) La proposition de développer un nouveau système d'AJ et le rapport de l'ONU sur l'AJ de 2016.

### a) Les objectifs et les avantages de la proposition.

9. J'ai déjà parlé de la possibilité de développer un nouveau système d'AJ qui pourrait être utilisé par tous les pays qui le souhaiteraient dans mes lettres aux députés et sénateurs français et à partir de novembre 2014 ([PJ no 8, no 2-38](#)) ; et je suis revenu sur ces nombreux avantages **sur plusieurs pages** dans la lettre du 23-5-21 [[PJ no 3, no 53-62](#), EN [PJ no 3.2, no 53-62](#)], alors je résume ici seulement ses objectifs et les avantages qu'elle présente pour tous les pays (pays riches et pauvres), pour pouvoir expliquer pourquoi cette proposition répond - parfairement - **aux attentes** des pays telles qu'elles sont décrites dans le rapport de l'ONU sur l'AJ de 2016 ([PJ no 26](#)). Le projet consiste à développer **(1) un nouveau système d'AJ** plus efficace et moins coûteux, basé sur la création **(a)** *d'un groupe de juges fonctionnaires* spécialisés dans le jugement des demandes d'AJ, et **(b)** *d'un groupe d'avocats fonctionnaires* spécialisés dans les missions d'AJ [ces 2 groupes seraient sous la responsabilité hiérarchique de l'État et du OHCHR] ; **(2) une classification et codification (internationale) de tous les types d'affaires jugées** chaque année dans le monde ; et **(3) 2 applications (Internet) globales** permettant de mettre en place ce nouveau système d'AJ dans tous les pays qui souhaiteraient l'utiliser [les 2 applications aidant (a) les juges à juger et gérer les demandes d'AJ, et (b) les avocats à défendre les affaires des pauvres et à gérer ces affaires, permettraient aussi **de comptabiliser (1) le temps passé** (a) pour juger les demandes d'AJ (et éventuellement résoudre les affaires à l'amiable par médiation), et (b) pour défendre les affaires des pauvres pour les avocats, et **(2) tous les coûts liés** au jugement des demandes d'AJ et à la défense des pauvres]. Et la solution présentée a de nombreux avantages tant au niveau du BAJ qui juge les demandes d'AJ, que des avocats qui défendent les pauvres, que j'ai décris en détail dans la lettre du 23-5-21 [voir ([PJ no 3, no 53-62](#), EN [PJ no 3.2, no 53-62](#)), le Japon, entre autres, a mis en place un système d'avocats fonctionnaires (indépendants du ministère de la justice) qui présente des similarités avec la proposition que je fais, je crois (voir [PJ no 26.2](#)), ce qui ne diminue pas le bien-fondé de la proposition dont l'objectif était d'abord de résoudre les problèmes du système français.].

10. L'objectif du nouveau système est bien sûr, entre autres, (1) de corriger toutes les imperfections du système d'AJ français (no 25.1) ; (2) d'éviter les destructions systématiques des droits et libertés des pauvres dont je parle dans mes courriers et requêtes à la CEDH ; (3) de diminuer significativement le coût du système d'AJ pour la communauté ; (4) de lutter plus efficacement contre la corruption et l'encombrement de la justice ; (5) de mieux utiliser les technologies les plus avancées [AI ..., voir *Task force on justice* rapport, [PJ no 28, ch. 5](#)], et (6) d'apporter de nouvelles fonctionnalités permettant (a) d'optimiser les systèmes d'AJ et de justice et (b) de lutter plus efficacement contre *la criminalité organisée et transnationale et le terrorisme* (...) et indirectement d'aider à diminuer l'immigration non sollicitée ; (7) de transférer des connaissances et des systèmes informatiques (et des technologies) avancés (es) aux pays pauvres ; et (8) de permettre aux pays riches de s'acquitter d'une partie de leurs ODA obligations tout en résolvant un de leurs problèmes importants, et bien sûr aussi d'aider tous les pays à atteindre les ODD (notamment les objectifs 1, 10, 16, et 17) [cette proposition, comme la proposition de créer une nouvelle Internet IO ..., est aussi une *data stratégie mondiale* dans le domaine de la justice et une *data action* qui permettra de générer des données capitales pour améliorer les systèmes de justice, lutter contre la criminalité ..., voir plus bas no 13]. Bien que l'objectif initial n'était pas de répondre aux espérances (ou demandes types de soutien ou support) des pays membres de l'ONU, la solution proposée répond à toutes (ou presque toutes) les demandes qui ont été faites par les pays qui ont participé à l'étude de l'ONU de 2016 (comme on va le voir maintenant).

**b) Le Rapport de l'ONU sur l'AJ de 2016 et les problèmes rencontrés - et le demandes faites - par les pays.**

11. **Le rapport sur l'AJ de l'ONU de 2016** ([PJ no 26](#), country profile [PJ no 26.2](#)) apportent de nombreuses informations sur les systèmes d'AJ utilisés dans le monde, et il décrit aussi les attentes des pays dans ce domaine. Il donne, entre autres, un description générale (a) des différents types de systèmes d'AJ et des lois utilisés par les pays (et des règles, résolutions ou recommandations internationales sur ce sujet de l'AJ), et (b) des problèmes que les pays rencontrent avec leurs systèmes d'AJ ; et il parle aussi (c) des mécanismes qui sont utilisés pour surveiller le travail fait dans le cadre l'AJ et pour évaluer la qualité du service rendue, et (d) des attentes des pays en terme d'assistance technique pour améliorer la délivrance de l'aide juridictionnelle, et ces attentes confirment l'intérêt évident de la proposition que je présente comme on va le voir plus bas. En revanche, il ne parle pas **du lien important qu'il y a entre la qualité de la décision accordant (ou pas) l'aide juridictionnelle et l'efficacité et le coût** du système d'AJ dans son ensemble. Comme l'explique mes lettres précédentes, **la qualité** de la décision du BAJ est capitale si on veut **diminuer** le plus possible le coût du système d'aide juridictionnelle [si la décision accordant l'AJ dans une procédure civile ou administrative est bien motivée, la chance (ou probabilité) de gagner l'affaire - et donc d'obtenir le remboursement des frais d'avocat - est très élevée, et le travail des juges sera simplifié ; et si la décision rejetant la demande d'AJ est bien motivée, la probabilité que le pauvre se lance seul dans une procédure devant les tribunaux est faible, ce qui aide à diminuer le coût de la justice dans son ensemble]. Aussi, l'AJ dans le domaine pénal est accordé automatiquement en fonction des ressources du pauvre suspect, et (sauf cas très rare probablement) les honoraires de l'avocat sont entièrement à la charge de la communauté, donc cela représente une dépense significative, même si elle présente des avantages évidents pour la société (que je ne décrirai pas ici, mais que vous pouvez aisément imaginer, je pense), mais, pour ce qui est de l'AJ dans les domaines civil et administratif, c'est différent, l'AJ est une forme d'assurance (juridique d'état) aux multiples avantages pour la communauté (voir plus bas l'étude de la banque mondiale ..., no 13) ; l'efficacité du système permet donc de diminuer son coût de manière significative ; et la qualité des décisions d'attribution de

l’AJ est capitale, et aussi importante que la qualité du service rendu par les avocats des pauvres, si on veut pouvoir récupérer la dépense engagée, d’où l’importance (a) d’avoir un stratégie commune pour ces 2 parties d’un même système, et (b) de ne pas dissocier les types de procédures supportées (pénale, administrative, civile ...), je pense.

12. Le rapport étudie en page 138 ([PJ no 26, p. 138](#)) les réponses à la question *quel type d’assistances techniques votre pays bénéficierait le plus* [parmi, entre autres, *les conseils dans la rédaction de législations, le développement de plan d’action, le développement de critères de qualité pour les fournisseurs d’AJ, le support institutionnel et la formation*] ; et la demande dans ces différents domaines est élevée dans pratiquement toutes les régions du monde, donc les propositions faites (développement du nouveau système et des 2 applications Internet globales pour implémenter le système partout dans le monde), qui apportent des solutions ou des formes d’assistances techniques dans chacun des différents domaines étudiés, sont et seraient d’une grande utilité pour tous les pays. Ces propositions aideraient notamment les pays à dessiner leurs lois sur l’AJ, à mettre en place un plan d’action pour améliorer leurs systèmes d’AJ, et à établir des critères de qualité performants pour les services rendus ; elles (notamment les 2 applications Internet pour implémenter le nouveau système d’AJ) constitueraient aussi un support institutionnel considérable pour les pays ; et, bien sûr, elles seraient forcément accompagnées d’une phase (initiale, puis régulière) de formation pour les différents utilisateurs (avocats, juges, ...). Aussi le rapport pointe du doigt à la page 164 ([PJ no 26, p. 164](#)) le fait que le manque de données sur le fonctionnement des systèmes d’AJ [comme le nombre de cas dans lesquels l’AJ est accordée, nombres d’avocats qui fournissent l’AJ, nombre de demandes d’AJ dans les différents domaines pénal, civil, administratif...] dans les différents pays rend difficile toute réforme du système d’AJ et le développement des solutions adaptées aux différent problèmes existants ; et cette constatation confirme **le bien fondé de l’approche** que j’ ai utilisée pour apporter des solutions aux différents problèmes des systèmes d’AJ ; en effet, en France nous avons de nombreuses données sur le fonctionnement du système d’AJ [que beaucoup d’autres pays n’ont pas ; voir les données dans les rapports parlementaires depuis 2001, [PJ no 1, no 3](#)], et c’est l’utilisation de ces données et de l’expérience acquise qui m’a permis de dessiner la solution que je propose et qui répond aux attentes des différents pays comme on vient de le voir. La dernière recommandation faite est de développer des réseaux de fournisseurs d’AJ ([PJ no 26, p. 170](#)) et d’encourager la coopération et l’échange d’information au niveau régional et global, et les propositions que je propose facilitent et encouragent cela aussi.

c) **L’analyse bénéfice-coût de l’AJ de la Banque Mondiale et le travail urgent à faire sur cette proposition.**

13. Comme l’explique ma lettre du 23-5-21 ([PJ no 3](#), EN [PJ no 3.2](#)), une étude récente de la Banque Mondiale ([PJ no 27](#)) a montré que les bénéfices des investissements faits dans le domaine de l’aide juridictionnelle sont bien supérieurs aux dépenses engagées ; et (intellectuellement parlant) ce n’est pas très surprenant car les avantages d’un système d’AJ efficace ne se limitent pas au fait de fournir une aide juridique efficace aux pauvres (ou à faire respecter les droits fondamentaux des pauvres), un système d’AJ efficace améliore aussi le fonctionnement des administrations (y compris de la justice), des entreprises (...), aide à lutter contre la corruption de la justice, des administrations (...) et contre la criminalité organisée et transnationale, et le terrorisme, diminue la pauvreté et les dépenses en aide sociale (...). Cette proposition n’a donc que des avantages pour tous les pays, mais pour la réaliser il faut (a) faire un travail important, détaillé, et difficile d’analyse, (b) rédiger le cahier des charges précis pour les 2 applications informatiques (Internet) qui permettront d’implémenter le système partout dans le monde, (c) estimer les différents coûts du système (développement, maintenance,

fonctionnement,) et les bénéfices pour tous les pays (économies réalisées,), et (d) réfléchir à la meilleure façon de s'organiser pour développer, faire fonctionner et maintenir ce type d'applications globales, et donc (e) travailler avec, entre autres, les (représentants et certains experts de) pays membres de l'ONU et obtenir leur consentement pour le développement (ou au moins le consentement d'un grand nombre d'entre eux), c'est pourquoi j'ai offert de faire ce travail dans les prochains mois, et je présente ma candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies*. Cette proposition dans le domaine de l'AJ est liée à plusieurs sujets qui sont discutés actuellement dans le cadre **du débat à l'élection présidentielle** (lutte contre la délinquance et la criminalité, l'efficacité de - et la confiance dans - la justice...) comme on va le voir plus bas, donc vous avez plusieurs raisons de parler de cette proposition publiquement [dans le cadre du débat à l'élection présidentielle pour les candidats, et dans le cadre de vos fonctions pour les députés européens et Mme Verstager] ; et vous pouvez agir aussi pour améliorer les systèmes d'AJ en France et dans le monde en supportant ma candidature au poste d'*Envoyé du Secrétaire Général pour les technologies*, et en finançant le travail *du bureau de l'Envoyé pour les technologies*. [Je souligne aussi que, si les pays membres de l'ONU ne souhaitent pas participer à ce projet, **il reste intéressant pour les pays de l'Union européenne seuls.**].

### 3) La proposition liée au développement de l'alternative au capitalisme de marché.

14. La pandémie de Covid 19 a causé de graves difficultés économiques à de nombreuses personnes et entreprises dans de nombreux pays ; et, en même temps, elle a permis à de nombreuses personnes très riches de s'enrichir encore plus ; les exemples des fortunes de M. Bezos, M. Musk, et M. Arnault qui ont augmenté de **80 milliards de dollars** (environ) en 1 an, sont significatifs des graves défauts de notre système économique, le capitalisme de marché, et ont confirmé – je pense - l'importance et l'urgence de trouver un nouveau système économique (une alternative au capitalisme de marché ou au minimum une profonde adaptation) (1) qui rémunère les gens plus *en fonction de leur contribution relative au progrès - et au bon fonctionnement - de la société*, (2) qui soit plus respectueux de l'environnement et des droits de l'homme et (3) qui soit mieux adapté à **la nouvelle économie mondialisée et liée à l'Internet**. Je ne cherche pas à minimiser les multiples talents de M. Bezos, M. Musk, et M. Arnault (...), mais je pense que les emplois de Président d'un pays, de chef de gouvernement, de dirigeants de grandes administrations, de députés, sénateurs, juges (...) sont aussi des emplois qui requièrent de multiples talents (et de l'intégrité), qui sont associés à des responsabilités importantes, qui jouent un rôle important dans le progrès et le bon fonctionnement de la société, et qui méritent donc d'être rémunérés plus en rapport avec les multiples talents qu'il requièrent (...). De plus, **les différences de salaires** ou de revenus annuels entre ces milliardaires et les responsables politiques, chefs d'administrations, juges (...) et les employés payé au SMIC **sont tellement grandes** qu'elles constituent aussi *des traitements dégradants* [et donc des violation des droits de l'homme (CEDH art. 3), voir lettre du 8-12-17 [PJ no 7, no 81](#)], et cela aussi justifie la recherche de l'alternative au capitalisme de marché.

15. Le développement d'un nouveau système économique, qui prenne en compte ces réalités, est donc nécessaire et urgent, mais c'est aussi une tache (très) difficile [comme le montrent les utilisations de systèmes économiques alternatifs qui ont été mis en place dans certains pays (comme la Russie ...) et qui se sont soldées par des échecs] et qui ne peut être réussie, je pense, que si on améliore d'abord (et en même temps) *nos systèmes d'information économique et financier* (entre autres) au niveau national **et international**. C'est pourquoi j'ai fait

une proposition spécifique sur ce sujet, à savoir présenter dans les prochains 3 ans une stratégie pour améliorer nos systèmes d'information économique et financier internationaux (... , [PJ no 3, no 82](#), EN [PJ no 3.2, no 82](#)). Il y a un problème évident [la fortune de M. Musk est évaluée à environ **255 milliards de dollars** au 27-10-21, alors que des millions de personnes en France et aux USA, entre autres, vivent en dessous du seuil de pauvreté, et n'ont pas droit à une justice efficace et honnête parce que les systèmes d'AJ, entre autres, sont inefficaces et malhonnêtes !], et plus on attend, plus le problème va empirer, plus ce sera difficile de le résoudre, et plus les conséquences pour tous les pays seront graves [entre autres, le système économique actuel n'aide pas à résoudre les problèmes d'environnement et du réchauffement climatique, et le résultat est que nous sommes loin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans l'accord de Paris sur le climat]. En France, le pouvoir d'achat est devenu la préoccupation principale des français, il semble, et un thème important du débat à l'élection présidentielle qui a commencé, donc la proposition de rechercher l'alternative au capitalisme de marché devrait être discutée dans le cadre du débat sur le pouvoir d'achat (no 49), même si, bien sûr, c'est une proposition qui concerne le long terme et tous les pays.

*4) La proposition de 1997, mes motivations, et le difficile travail qui a permis de faire mes propositions.*

16. Je dois brièvement revenir sur la proposition de 1997 pour améliorer l'intégration et le transfert des données statistiques au niveau mondial et sur le travail difficile et long que j'ai fait pour pouvoir la présenter car ce travail a rendu possible la présentation des autres propositions dont je viens de parler, et car la proposition est toujours pertinente, et elle permet, en plus, de mettre un peu plus en avant (a) les graves injustices dont j'ai été victime en Essonne et en France et (b) le comportement malhonnête de M. Hollande, M. Macron, M. Chirac (en 1998), et leurs gouvernements respectifs, de M. Mélenchon, ..., et (c) leurs responsabilités dans *le crime contre l'humanité* décrits plus bas et à la CPI.

a) La description de la proposition et l'évaluation de la Commission européenne.

17. La proposition de projet de recherche de 1997 visant à améliorer le transfert et l'intégration des données statistiques au niveau mondial [voir [PJ no 49.1](#), [PJ no 49.2](#), [PJ no 49.3](#)] avait pour objectifs, entre autres, (1) de classer et de codifier (et donc de collecter, sauvegarder et publier des connaissances sur) toutes les données statistiques utilisées par les organisations internationales (Ois : ONU, FMI, Banque mondiale, OCDE, Eurostat, OMS, UNESCO, OIT, ...), et (2) de développer une application informatique (Internet) globale pour transférer en temps réel les données statistiques des pays vers les Ois (et implicitement aussi à l'intérieur des pays entre les administrations) ; et c'était, je crois, (ce que l'ONU appelle aujourd'hui) *une stratégie de données* et une *data action* limitées à un type particulier de données [les *données statistiques* qui relèvent de la catégorie des *données ouvertes* (Open Data) de la récente stratégie de données de l'ONU, voir [PJ no 11, p. 9](#)], alors que la récente «stratégie des données» des Nations Unies fait référence à tous les types de données [notamment *les sentiments* pour diagnostiquer la stabilité et identifier le potentiel de conflit, ou les données pour prévenir les discours de haine, [PJ no 11, p. 9](#)], mais un type de données vital pour aider les pays à atteindre les OMD (MDG, 2000-2015) et les ODD (SDG, 2015-2030). La proposition présentée dans le programme de recherche INCO-Copernicus a été jugée utile pour les organisations internationales, mais elle a été mise sur la liste de réserve (selon ce qu'on m'a dit au téléphone), principalement parce que le coordinateur (**moi**) était un *individu* (au lieu d'une organisation, administration, université ...) et le budget dépassait légèrement la limite des 250 000 ECU [euros, voir évaluation ([PJ no 49.2](#)); le dépassement de la limite correspondait à mon salaire sur le projet qui aurait facilement pu être pris

en charge par une OI ou l'administration française en me donnant un emploi et en assumant le rôle de coordinateur! ], puis les responsables politiques français de l'époque (M. Chirac, M. Strauss-Khan) ont refusé (a) de financer le projet ou tout simplement (b) de me recommander pour un poste dans l'une des Ois concernées ou (c) de me donner un emploi dans l'administration française (INSEE par exemple, agence particulièrement concernée par ce projet), et, en même temps, la justice française a également été très injuste dans mon affaire de licenciement illégal de l'administration française en 1993 [voir no 28-29, et [PJ no 1, no 3-6, 7-39](#), EN [PJ no 1.2, no 3-6, 7-39](#)], et, cela malgré le fait que de nombreux experts internationaux et nationaux et quelques politiciens avaient manifesté leur intérêt pour la proposition [[PJ no 49.2](#), [PJ no 49.3](#)]. Et, aujourd'hui (**24 ans après**), les problèmes que cette proposition était censée résoudre existent toujours comme l'a confirmé un récent rapport de l'ONU [voir *CEB System-wide roadmap for innovative UN data and statistics* du 14-5-20 ([PJ no 25, p. 4](#)) stipulant que '*The UN's data and statistical systems are not sufficiently coordinated and interoperable to support the 2030 Agenda Decade for Action ...*' et les explications données à [PJ no 3, no 36.1, 35-36](#), EN [PJ no 3.2, no 36.1, 35-36](#)], donc la proposition est toujours pertinente, je pense, même si les moyens techniques pour la réaliser sont bien plus avancés, et il faudrait donc repenser la proposition (technique) initiale.

**b) Le processus intellectuel qui a permis de faire cette proposition et les autres propositions plus récentes.**

18. Il est important que je revienne brièvement sur le processus intellectuel qui m'a amené à faire les 4 propositions que je vous présente ici, et m'a permis d'acquérir les compétences nécessaires pour les faire et les réaliser et pour assumer les fonctions d'*Envoyé pour les technologies*. En 1993, après mon licenciement de l'Essonne et les menaces que j'ai reçues ([PJ no 1, no 21-39](#), EN [PJ no 1.2, no 21-39](#)), l'agence pour l'emploi recommandait aux demandeurs d'emploi d'élaborer **un projet professionnel** qui devait les guider dans leurs recherches d'emploi jusqu'à la fin de leur carrière ; et ce travail intellectuel m'a amené à lire, entre autres, le rapport annuel de l'ONU qui, en 1992, mentionnait que l'ONU avait des difficultés à intégrer toutes les données statistiques qu'elle collectait de ses pays membres, et j'ai décidé de travailler sur ce problème complexe qui avait de bonnes chances de m'occuper jusqu'à la fin de ma carrière. Ce projet professionnel m'a amené (a) à obtenir un emploi le 1-9-94 chez Reuters à Munich, puis chez DowJones Telerate à Paris le 8-8-96, et (b) à obtenir les compétences et l'expérience nécessaires pour présenter la proposition au programme Inco-Copernicus ([PJ no 49.1](#)). Quand on dessine son projet de chômeur, **on ne sait pas quand** on sera capable de présenter une solution concrète à un problème de l'employeur (ou des employeurs) que l'on cherche à aider, mais si on travaille sérieusement sur son projet et fait la recherche nécessaire, **on devient petit à petit un expert** dans son domaine d'intérêt ; dans mon cas il est claire que mes emplois à Reuters et Dow Jones et le travail de recherche fait avant de trouver ces emplois, en parallèle de ces emplois et après m'ont permis d'accumuler des expériences et des connaissances capitales pour faire la proposition de 1997. Donc ce travail difficile, les nombreux commentaires positifs des experts sur le projet et l'évaluation de la Commission, m'empêchaient d'abandonner le projet après qu'il n'a pas été financé ; alors, j'ai cherché à résoudre les problèmes qui empêchaient sa réalisation [y compris (a) le problème de la malhonnêteté de l'aide juridictionnelle et de la justice (...) en France, et (b) la gouvernance de l'Internet car aucune organisation internationale ne voulait diriger ce projet, voir explication à [PJ no 2, no 5-6](#), EN [PJ no 2.2, no 5-6](#)], et j'ai aussi défendu mon cas devant la justice de plusieurs pays pour dénoncer les injustices évidentes dont j'avais été victime en France, et ces différents travaux m'ont permis d'acquérir les connaissances (en droit, sur le fonctionnement de la justice, sur le fonctionnement de l'Internet et sa gouvernance...) et l'expérience nécessaires pour faire les propositions présentée à l'ONU et pour me porter candidat au poste d'*Envoyé pour les technologies*.

5) Le bien fondé de ma candidature au poste d'Envoyé pour les technologies.

19. L'*Envoyé pour les technologies* a pour fonctions, entre autres, (1) *de diriger l'exécution du Plan d'action dans le domaine du numérique* ([PJ no 15](#), EN [PJ no 14](#)) ..., (2) *de promouvoir et coordonner au plus haut niveau les activités de coopération numérique*, (3) *de faciliter le dialogue sur les recommandations issues du Plan d'action* tendant à accélérer la coopération numérique mondiale, ..., et (4) *de mobiliser des ressources* pour un fond d'affectation spéciale créée aux fins du financement des travaux du bureau et à l'appui de l'exécution du Plan d'action, et gérer les fonds' ([PJ no 50](#), EN [PJ no 50.2](#)); et les qualifications requises sont entre autres, (1) *avoir eu un rôle de premier plan dans la réflexion mondiale sur le numérique* (...), (2) *avoir fait la preuve de son engagement en faveur du Programme de développement durable* (...), (3) *avoir déjà occupé des postes de directions et d'encadrement en faisant preuve de vision stratégique* (...). Comme on l'a vu plus haut, le rapport des experts de l'ONU et donc le Plan d'action de coopération numérique ne parlent pas de créer une nouvelle IO dédiée à la gouvernance et de développer des applications Internet globales pour résoudre de problèmes spécifiques communs à tous les pays comme je le fais, **mais cela ne veut pas** dire que ces propositions ne sont pas importantes et utiles à l'ONU et à ses pays membres, et que le Plan d'action ne peut pas être amélioré ; ces propositions sont assez techniques et nécessitent d'avoir de bonnes connaissances et de l'expérience dans plusieurs domaines différents (le travail de l'ONU, le fonctionnement des systèmes de justice, le développement de système informatique et réseaux, le fonctionnement de l'Internet ...) pour les faire, donc elles ne sont pas faciles à faire et cela peut expliquer pourquoi les experts et le Plan d'action ne les ont pas faites, et pourquoi nous devons maintenant les incorporer au Plan d'action (a) pour améliorer et accélérer - significativement - la coopération numérique au niveau mondiale (...), (b) pour diminuer la fracture numérique et (c) **pour pouvoir mobiliser des fonds plus importants** pour supporter la réalisation du Plan d'action [et bien sûr aussi (d) pour aider tous les pays et l'ONU à atteindre les SGDs, à maintenir de la paix et la sécurité internationale, et à faire respecter les droits humains] ; et **il est encore temps** de reconnaître cela, de rectifier légèrement le Plan d'action, et de permettre au nouvel *Envoyé pour les technologies* de faire le travail que j'ai proposé de faire en plus des fonctions décrites dans l'offre d'emploi.

20. C'est ce que je propose de faire, et comme on l'a vu plus haut, j'ai acquis les compétences et l'expérience nécessaires pour proposer cela (pour conseiller les hauts dirigeants de l'ONU de faire cela) et pour assumer les fonctions d'*Envoyé pour les technologies*. La prochaine étape pour réaliser les propositions que je présente est aussi (très) technique car elle demande d'aller encore plus loin dans l'analyse et les spécifications des systèmes informatiques et réseaux qu'il faut développer, entre autres, c'est pourquoi je pense qu'il est important que l'*Envoyé pour les technologies* ait aussi de bonnes connaissances et une bonne expérience dans l'analyse et le développement des systèmes informatiques et réseaux (en plus des connaissances nécessaires dans les domaines de compétences de l'ONU ...) pour assumer efficacement cette fonction. Et bien sûr, j'ai acquis ce genre d'expérience, et les connaissances nécessaires dans les différents domaines (fonctionnement de la justice, gouvernance de l'Internet...). De plus, comme vous pouvez le lire dans ma lettre du 21-6-21 ([PJ no 2, no 9](#), EN [PJ no 2.2, no 9](#)), j'ai déjà proposé un moyen **de mobiliser des fonds pour réaliser les propositions** que j'ai présentées et qui, implicitement (et plus généralement), pourrait servir aussi au **financement des travaux du bureau et à l'appui de l'exécution du Plan d'action**. Enfin, les propositions présentées à l'ONU et le travail que j'ai fait sur ces propositions dans des conditions difficiles durant les 25 dernières années mettent aussi en avant les compétences managériales qui sont requises pour le poste, donc (même si je n'ai pas une expérience récente d'*encadrement*) ma candidature ([PJ no 50.3](#), EN [PJ no 50.4](#)) à ce poste est justifiée, elle est dans l'intérêt de tous, et elle mérite *otre* soutien politique et financier (France, Commission).

6) Conclusion sur cette section sur les propositions faites à l'ONU et ma candidature pour les réaliser.

21. Les 4 propositions (sérieuses) que j'ai présentées à l'ONU de 1997 à ce jour [sur l'intégration (...) des données statistiques, sur la gouvernance de l'Internet, sur l'AJ, et sur la réforme du capitalisme de marché] **(1) permettraient** de promouvoir et d'accélérer – significativement - la coopération numérique au niveau mondial, **(2) aideraient** l'ONU et ses pays membres (a) à atteindre les ODDs (SDGs), (b) à maintenir la paix et la sécurité internationale, et (c) à faire respecter les droits de l'homme, et **(3) aideraient** la France à résoudre certains des graves problèmes que les candidats à l'élection présidentielle cherchent à résoudre (no 42-50) ; et le travail que j'ai proposé de faire sur 3 des propositions s'insérerait facilement dans le travail du *Bureau de l'Envoyé pour les technologies*, donc vous avez maintenant la possibilité de supporter ces propositions et d'aider l'ONU à faire son travail de manière plus efficace en supportant ma candidature ([PJ no 50.3](#), EN [PJ no 50.4](#)) au poste d'*Envoyé pour les technologies*. (1) Les remarques sérieuses (a) sur *l'énoncé de vision* de M. Guterres que j'ai faites dans la lettre du 23-5-21 [[PJ no 3, no 56-68](#), EN [PJ no 3.2, no 56-68](#)] et (b) sur les rapports (*i*) des experts de haut-niveau de l'ONU dans les domaines de la coopération numérique et (*ii*) de l'UNODOC sur l'AJ [plus haut à no 5-13, ([PJ no 3, no 56-68](#), EN [PJ no 3.2, no 56-68](#)], montrent que j'ai acquis de bonnes connaissances sur le système des Nations Unis et ses travaux dans les domaines de la paix et de la sécurité internationale, du développement et des droits humains, et des connaissances clés *sur les questions relatives aux technologies numériques examinées au niveau international*, et (2) le travail que j'ai fait ces 25 dernières années pour présenter ces propositions m'a permis d'acquérir des connaissances et un expérience qui seraient utiles à l'ONU au poste d'*Envoyé pour les technologies*, et justifient que vous supportiez ma candidature et **mes propositions**, et demandiez à l'ONU d'amender légèrement son Plan d'action. Je sollicite donc le soutien politique et financier de l'Europe et des pays européens pour réaliser ces propositions et les autres recommandations du Plan d'action pour la coopération numérique aussi, bien sûr. [no 22-24 réservés].

**B La plainte envoyée à la CPI, les injustices dont j'ai été victime et la décision imprécise de la CPI.**

1) La présentation et le contenu de la plainte.

25. La plainte a été présentée dans 3 lettres adressées (entre autres) aux pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU, aux membres de l'APCE (et en copie à la CPI) et à la CPI (uniquement) pour la dernière entre juillet 2020 [10-7-20 ([PJ no 5](#), EN [PJ no 5.2](#)), et 23-11-20 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#))] et février 2021 ([PJ no 1](#), EN [PJ no 1.2](#)). Ces 3 lettres **(1) décrivent** (a) le contenu de mes requêtes à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) de 2020 (5 requêtes), de 2016, 2012 et 2001, (b) les affaires liées présentées à la justice française dans lesquelles j'ai été victime de la malhonnêteté de l'AJ (des OMAs,) et des juges (procureurs, ...), et (c) les nombreux problèmes de la loi sur l'AJ, des obligations du ministère d'avocat (OMAs) et des délais courts pour présenter certains appels malhonnêtes, voir ici à **no 25.1** [et dans [PJ no 1, no 3-6, 7-39](#), EN [PJ no 1.2, no 3-6, 7-39](#)] ; et **(2) font** une estimation du nombre de victimes de l'AJ de 2000 à ce jour [**plus de 80 000** victimes **directes** de la malhonnêteté de l'AJ (...) entre 2000 et 2020 ([PJ no 5, no 5-8](#) , EN [PJ no 5.2, no 5-8](#)) ; **des milliards** de victimes **indirectes** (notamment en raison des propositions que j'ai présentées pour améliorer les systèmes d'AJ ...), si l'analyse que j'ai présentée est retenue (voir explications dans [PJ no 5, no 21-42](#), [PJ no 5.2, no 21-42](#), ...)].

[25.1 **Les problèmes** de la loi sur l'AJ, (a) qui affectent la qualité du service rendu aux pauvres, et (b) qui entraînent la violation systématique des droits fondamentaux des pauvres, **sont nombreux** :

- **au niveau des bureaux d'aide juridictionnelle** (BAJs) : (1) aucune instruction n'est faite sur les demandes d'AJ, (2) les décisions des BAJs ne sont pas basées sur le fond du dossier, (3) la composition inappropriée (et inefficace) des BAJs et le peu de temps passé sur les demandes d'AJ entraînent (a) des conflits d'intérêts évidents qui affectent la qualité du service rendu, (b) des rejets injustifiés et illégaux des demandes d'AJ à tous les niveaux de procédure, et donc (c) des violations du droit à un recours effectif devant la justice (...) ;

- **au niveau de la procédure** : (1) les montants payés (et le nombre d'heures payées) par la loi sur l'AJ aux avocats ne représentent qu'une petite partie (1/10, 1/20 voir moins encore) des montants que les avocats demandent à leurs clients normaux (et du nombre d'heures nécessaires pour défendre efficacement les pauvres), et cela affecte gravement la qualité du service rendu aux pauvres (le Royaume Uni dépense - par habitant - **6 fois plus** que la France pour son système d'AJ alors qu'il a des niveaux de richesse et de population similaires à ceux de la France ; et ce n'est sûrement pas suffisant pour garantir le respect systématique des droits des pauvres), et les représentants des avocats **ont admis** aux sénateurs en 2014 que l'AJ ne payait pas suffisamment pour défendre les pauvres efficacement); (2) **l'impossibilité** (*i*) de se plaindre efficacement du système, de l'avocat (...) pour les pauvres, (*ii*) de contrôler le travail fait (et le temps qui a été passé sur l'affaire) par l'avocat désigné et (*iii*) de faire superviser le travail des jeunes avocats par un avocat plus expérimenté, (3) **l'absence** de méthodologie de travail unique pour les avocats et les juges des BAJs, (4) **l'impossibilité** (*i*) de calculer les coûts total et détaillé de l'AJ, (*ii*) d'évaluer le temps nécessaire aux avocats (et aux juges des BAJs) pour résoudre un type d'affaires particulières (et pour rendre une décision d'AJ), (*iii*) de payer plusieurs taux horaires différents aux avocats (...) en fonction des compétences et expertises, de la notoriété, et de l'expérience de l'avocat, (*iv*) de prendre en compte la difficulté factuelle et légale des affaires pour calculer le montant payer à l'avocat (...). ].

26. Ces 3 lettres (3) abordent aussi les sujets (a) des conséquences de la loi sur l'AJ malhonnête sur *le maintien de la paix et de la sécurité internationale* et (b) de la compétence du Conseil de sécurité de l'ONU pour étudier la situation liée à mes accusations *de crime contre l'humanité*, à mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde ... ([PJ no 5, no 2-4, 5-8, 21-42, 11-20](#), EN [PJ no 5.2, no 2-4, 5-8, 21-42, 11-20](#)) ; (4) décrivent les éléments du *crime contre l'humanité de persécution* définit à l'art. 7 h) du Statut de Rome ; (5) étudient – avec une assez grande précision - les éléments que la CPI prend en compte pour déterminer s'il y a *une base raisonnable* pour ouvrir une enquête, à savoir (a) la compétence (*rationne temporis, ratione materiae, et ratione loci ou rationae personae*), (b) la recevabilité (complémentarité et gravité), et (c) les intérêts de la justice [([PJ no 4, no 6-18, 19-25, 31-55](#), EN [PJ no 4.2, no 6-18, 19-25, 31-55](#)) ; en résumé, cette étude établit (*i*) que *la situation* décrite (liée à la malhonnêteté de la loi sur l'AJ, des OMAS et des délais courts en France) met en avant '*des questions qui (a) relèvent manifestement de la compétence de la Cour; (b) ne concernent pas des situations déjà visées par un examen préliminaire ou une enquête*', et (*c*) *méritent par conséquent une analyse plus poussée*', ([ICC OTP Policy Paper no 78-79](#)) ; et (*ii*) qu'il y a déjà une base raisonnable permettant de penser que les crimes allégués relèvent de la compétence *rationae materiae* de la Cour, et donc (*iii*) que **le lancement de la phase 2 de l'examen préliminaire est justifié.**] ; et (6) commentent les décisions de la CEDH et de la justice française sur mes QPCs et requêtes sur l'AJ (...), entre autres [les décisions malhonnêtes de la CEDH et de la justice française (Cour de cassation, Conseil d'État, Conseil constitutionnel) sur mes requêtes (de 2001, 2012, 2016, 2020) et QPCs (de 2016, 2019) dénonçant la malhonnêteté de l'AJ analysées dans les lettres du 10-2-21 ([PJ no 1, no 7-48](#), EN [PJ no 1.2, no 7-48](#)) et du 23-5-21 ([PJ no 3, no 4-14](#), EN [PJ no 3.2, no 4-14](#)) ne diminuent pas le bien fondé de mes

accusations (a) contre la loi sur l’AJ, les OMAs et les délais courts (malhonnêtés) et (b) *de crime contre l’humanité de persécution* (au contraire elles le confirment), pas plus que la décision imprécise de la CPI du 6-5-21 ([PJ no 6](#)) analysée dans la lettre du 23-5-21 ([PJ no 3, no 48-51](#), EN [PJ no 3.2, no 48-51](#)), voir aussi no 36].

2) Les injustices dont j’ai été victime à cause de la malhonnêteté de l’AJ et des OMAs, entre autres.

27. La plainte à la CPI utilise les injustices (liées, entre autres, à la malhonnêteté de l’AJ, des OMAs et des délais courts pour présenter certains recours) dont j’ai été victime dans 5 affaires présentées à la justice française entre 1998 et 2020, comme exemples d’injustices dont les pauvres sont victimes en général. Ces 5 affaires sont assez représentatives des injustices dont les pauvres sont victimes car elles relèvent des domaines administratif, pénal et civil, et plusieurs des procédures ont entraîné (*i*) des pourvois devant le Conseil d’État et la Cour de cassation, (*ii*) une procédure de QPC devant le Conseil constitutionnel, et (*iii*) des rejets injustes de demandes d’AJ par différentes juridictions. Enfin, ces injustices mettent en avant des dysfonctionnements évidents au niveau de la justice et des différentes juridictions qui devraient être discutés publiquement, je pense, surtout dans le contexte des efforts faits en ce moment pour réformer la justice (voir plus bas *les états généraux de la justice*...). Je les résume donc ici aussi brièvement que possible, et je fais référence à la plainte qui apporte plus de détails sur chacune de ces affaires (au cas où vous souhaiteriez avoir plus de détails).

**a) L’affaire de licenciement illégal de l’Essonne en 1993 et la responsabilité de M. Mélenchon.**

28. Le 18-1-93, le Département de l’Essonne m’a informé que j’étais licencié (**effectif au 31-3-93**) ; et, en plus, il m’a *menacé d’avoir des problèmes pour le restant de ma vie si je refusais d’être licencié sans obtenir la compensation du préjudice grave que je subissais* [(!)], et on m’a aussi dit que je *devrais être content car normalement quand l’administration veut se débarrasser de quelqu’un, elle invente une faute grave et l’employé perd les allocations de chômage* (!)], alors que j’étais un employé sérieux et conscientieux ([PJ no 39](#)). Après le licenciement, je n’ai retrouvé un travail qu’en septembre 1994 en Allemagne ; puis, à mon retour en France en 1996, les difficultés pour retrouver du travail ont recommencé. Je n’ai donc saisi la justice que **le 17-1-98**, juste au moment où **mes allocations de chômage - payées par le département - se sont arrêtées** (et moins de 5 ans après le 18-1-93). On ne peut pas présenter plus de preuves évidentes de la malhonnêteté de son licenciement que je n’en ai apportées ; entre autres, j’ai été licencié (**a) juste après** avoir développé (et installé au bureau de la personne qui contrôlait les frais de déplacement des élus du Conseil Général) un système informatique qui permettait de contrôler les frais de déplacements [et donc qui rendait la commission des fraudes sur les frais de déplacement de M. Dugoin (...) bien plus difficiles], et **(b) au même moment où** Mme Dugoin a commencé à recevoir des salaires du département sans contre partie de travail (voir rapport de la Cour des comptes de 1998, [PJ no 35, p. 393-396](#), M. Dugoin n’était pas le seul élu qui volait les frais de déplacement) ; et j’ai obtenu un jugement du tribunal administratif en ma faveur qui m’accordait ce que j’avais demandé, mais le Département a prétendu ne pas comprendre le jugement et a refusé de l’exécuter correctement [[PJ no 1, no 21-39.1](#), EN [PJ no 1.2, no 21-39.1](#)].

29. En appel, les juges ont refusé d’expliquer la signification du jugement (bien sûr) malgré ma demande formelle et l’importance de cette demande (ou de cet acte) pour l’intégrité de la procédure ; et ils ont menti et triché **sur tout** (**sur les faits et les lois**, y compris sur les lois imposant l’obligation du ministère d’avocat qui ne s’appliquaient pas

dans cette affaire), et ont utilisé les mensonges et tricheries des politiciens et de l'avocat du Département pour me voler le jugement que j'avais obtenu, et même pour me rendre redevable d'une somme d'argent important, et bien sûr aussi pour couvrir la malhonnêteté des politiciens qui volaient les frais de déplacement [y compris, **M.** Mélenchon, ancien président délégué du Conseil Général de l'Essonne à l'époque, et **M. Berson**, le Président en 1998 qui **ont été pris à voler des frais de déplacement** au département de l'Essonne (utilisation d'une voiture de fonction sans avoir de mandat au département, avec M. Berson, seulement quelques années après que M. Dugoin ait été condamné pour ce genre de fraudes) ; M. Mélenchon a fait l'objet d'un rappel à l'ordre du procureur pour cette fraude, [PJ no 9](#)]. M. Berson, président, et ses vices-présidents (M. Mélenchon,) avaient *le pouvoir* de faire appel du jugement, mais, dans cette affaire et après la condamnation de M. Dugoin (qui était encore président du département lors de la procédure de 1<sup>re</sup> instance), ils n'avaient **aucune raison honnête** de – et **ne pouvaient pas** - faire appel sans d'abord présenter les faits aux procureurs et juges d'instruction ayant jugé la fraude sur les frais de déplacement de M. Dugoin, mais, après plus un an d'attente (et une autorisation de défendre l'appel), ils ont présenté l'autorisation de faire appel après l'audience alors qu'aucun document ne doit être accepté après l'audience normalement [et ont ainsi demandé aux juges d'appel de tricher pour les couvrir, et ils l'ont fait! (voir détails à [PJ no 1,no 21-39](#), EN [PJ no 1.2, no 21-39](#))]. M. Berson et M. Mélenchon, entre autres, ont donc participé au vol de mon jugement de 1998, utilisé - et bénéficié de - la malhonnêteté de l'AJ pour couvrir leur malhonnêté et pour me causer un grave préjudice sur **plus de 30 ans** ; et quand j'ai expliqué l'injustice (en 2014) et demandé aux sénateurs (y compris M. Berson), puis aux députés (dont M. Mélenchon) de dénoncer la malhonnêteté de l'AJ et de corriger les injustices dont j'avais été victime, ils sont restés silencieux. Et **M. Mélenchon** [qui défend en apparence les plus pauvres, mais reste silencieux sur le vol de millions de pauvres pour couvrir (a) sa malhonnêteté (et les injustices dont j'ai été victime sur plus de 20 ans, et cela alors que je reçois et recevais le salaire minimum, et j'ai et avais fait un travail de chômeur difficile et utile à tous) et (b) la malhonnêteté des politiciens qui volaient les frais de déplacement et l'argent public avec des emplois fictifs (!!!)] est donc accusé d'avoir commis *le crime contre l'humanité* ou minimum le recel de ce crime.

**b) L'affaire contre Pôle Emploi qui refusait de m'octroyer l'ASS en 2011 à mon retour des USA.**

30. A mon retour des USA, le **4-2-11**, Pôle Emploi (PE) a refusé injustement (je pense) de me payer *l'allocation spécifique de solidarité* (ASS, un revenu minimum accordé en fonction de différents critères), donc j'ai fait une demande d'AJ qui a été accordée, et une avocate a été désignée, mais, ensuite, cette avocate ne voulait plus m'aider (et ne répondait plus à mes appels ; **et le bâtonnier a refusé de désigner un autre avocat**). Je me suis donc défendu seul, et, le **17-7-13**, le tribunal administratif (TA) (1) a **jugé** ([R2016 PJ 10](#)) que PE avait fait une erreur en refusant de me payer l'ASS, (2) a **annulé** sa décision de rejet de l'ASS (qui relève d'*une procédure en excès de pouvoir* pour laquelle *le ministère d'avocat n'est pas obligatoire*), et (3) a **condamné** PE à me payer l'ASS, mais il (4) a **refusé** d'ordonner la compensation (minimum) du préjudice subi (lié à mon statut de réfugié aux USA) demandée en plus de la demande d'annulation de la décision de rejet de PE [**environ 50 000 euros**, équivalents aux montants d'ASS non payées entre 2002 et 2011, cela représentait une compensation minimum (presque symbolique) du grave préjudice que j'ai subi dans l'Essonne et jusqu'en 2011] car cette procédure de compensation du préjudice subi est considérée comme *une procédure en plein contentieux* pour laquelle *le ministère d'avocat est obligatoire* (contrairement à *la procédure en excès de pouvoir*), et car je n'avais pas d'avocat.

31. Dans cette affaire, (a) j'ai fait appel pour demander le paiement de la compensation (minimum) du préjudice subi [lié à l'impossibilité de rester en France de 2001 à 2011 confirmée par le statut de réfugié aux USA], et (b) j'ai

présenté une QPC pour dénoncer la malhonnêteté (inconstitutionnalité) de la loi sur l’AJ [et des OMAs, les deux sont liées], mais (1) la Cour Administrative d’Appel (CAA), puis (2) le Conseil d’État (CE) et, enfin, (3) le Conseil constitutionnel ont triché et utilisé des arguments complètement faux et absurdes pour refuser de juger la QPC sur le fond et pour rejeter mes appel et pourvoi en raison des OMAs, donc la question de la malhonnêteté de l’AJ et des OMAs n’a pas été jugée à cause de fraudes des juges qui ont jugé l’affaire (et du rejet injuste de ma demande d’AJ devant le Conseil d’État). Aussi, lors des procédures de QPC, le Président de la république (ici M. Hollande), les présidents du Sénat et de l’Assemblée (ici MM. Larcher et Bartolone), et le ministre de la justice (ici Mme Taubira) ont la possibilité (et le devoir dans ce cas) d’intervenir (devant le Conseil constitutionnel ...) en plus de l’intervention (la position) du premier ministre ; et ici je leur ai demandé de le faire en raison de l’importance du problème pour des millions de français, entre autres, mais ils sont restés silencieux et ont laissé le Conseil d’État et le Conseil constitutionnel tricher pour ne pas juger le fond de la QPC, alors que *nous* (le représentant du premier ministre et moi) avions rendu les mémoires (et argumentations) nécessaires au jugement de la QPC [!, voir [PJ no 1, no 7-17](#), EN [PJ no 1.2, no 7-17](#)]. Donc, dans cette affaire aussi, on voit bien (a) la participation de certains politiciens de haut-niveau dans les fraudes des juges pour me voler et pour empêcher le jugement honnête et sur le fond de la QPC sur l’AJ, et (b) leur responsabilité pénale dans *le crime contre l’humanité*.

c) **L’affaire contre les USA (plus l’État de Californie, et le Comté de Los Angeles) et certains de leurs fonctionnaires.**

32. Dans cette affaire, le BAJ de Poitiers m’a refusé injustement l’AJ pour présenter ‘*une plainte*’ (ou requête) contre les USA (DHS, État de Californie, et comté de Los Angeles, et certains fonctionnaires) qui m’ont (**a**) **volé** les bénéfices sociaux accordés aux réfugiés, (**b**) envoyé plus de **16 fois** à la rue entre août 2002 et novembre 2003 et, plus généralement, (**c**) **volé, harcelé moralement** pendant **10 ans** environ (y compris volé mon statut de réfugié et tous mes biens lors de la déportation), puis (**d**) **mis en détention** à la maison **9 mois** dont 2 mois avec un bracelet électronique, et finalement (**e**) **mis 5 jours** en prison avant de me déporter **le 3-2-11** (avec seulement une chemise sur le dos et sans me permettre de récupérer mes affaires à mon appartement !) avec un ordre de déportation **du 11-1-08 rempli de mensonges** [[\(R2012-PJ 7.1\)](#)] qui prétend, entre autres, que je n’ai jamais demandé l’asile politique aux USA, et que je n’ai jamais eu de permissions de rester aux USA, **alors que** (1) j’ai bien demandé l’asile politique dès mon arrivée aux USA en 2002 (ou plus exactement un mois après, **le 15-5-02**, voir AR [R2012-PJ 7.2](#)), (2) j’ai obtenu le statut de réfugié selon les services de l’immigration (INS à l’époque, on m’en a informé **le 5-9-12** quand j’ai demandé et obtenu l’aide sociale accordée aux réfugiés), (3) un juge administratif a confirmé le statut de réfugié et le droit aux bénéfices sociaux accordés aux réfugiés ([R2012-PJ 7.4](#)), et (4) j’ai toujours eu la permission de rester aux USA, y compris, entre autres, des permis de travail de réfugié. Donc j’ai présenté une requête à la CEDH pour contester le refus de m’accorder l’aide juridictionnelle (AJ) [la décision d’AJ prétend que je *solicite l’AJ pour une procédure contre les USA à la suite d’une expulsion que je considère comme illégale*, mais c’est faux, ce sont **les 10 ans de persécutions, le vol de mes biens ...** que je voulais dénoncer, **pas seulement** l’expulsion malhonnête (!) ; et elle prétend aussi injustement que la demande est manifestement irrecevable], et pour dénoncer la malhonnêteté de la loi sur l’AJ, mais la CEDH a refusé injustement, je pense, de juger cette requête [voir détails à [PJ no 1, no 18-19](#), EN [PJ no 1.2, no 18-19](#)]. Les USA (DHS, État de Californie, et comté de Los Angeles), et certains de leurs fonctionnaires ont triché, menti et commis des fautes graves (y compris des crimes et délits) pour me persécuter pendant 10 ans environ ; donc l’injustice subie est évidente, mais visiblement cela n’a pas dérangé les juges du BAJ et les politiciens français comme M. Hollande, M. Macron (et

leurs collègues du gouvernement), entre autres, et l’AJ malhonnête a été utilisée pour ignorer le problème et me voler le droit à la justice à nouveau (une description plus détaillée de l’affaire est donnée aussi à [PJ no 7, no 15.1-15.5, 31-45](#)).

**d) La plainte contre les BAJs, les avocats, et certains juges et puis la plainte au PNF.**

33. Le 20-7-14, j’ai déposé **une plainte** au bureau du procureur de Poitiers pour (a) *abus de confiance*, (b) *harcèlement moral*, et (c) *entrave à la saisine de la justice* contre les avocats, bâtonniers et employés de BAJs qui ont triché, menti et se sont mal comportés (...) pour m’empêcher d’obtenir l’AJ dans mes différentes affaires. Cette plainte est restée sans réponse du bureau du procureur, donc j’ai fait une demande d’AJ le 7-9-15 pour présenter une PACPC qui a été injustement rejetée le 15-4-16 ; alors j’ai présenté un appel qui a aussi été rejeté malhonnêtement le 29-6-16, violant par la même l’art. 13 de la CEDH et me causant un gave préjudice. Je n’ai pas présenté de requête à la CEDH sur ces 2 rejets d’AJ, mais j’ai parlé de la 2ème demande d’AJ rejetée dans la requête de 2016 ; là encore le préjudice que j’ai subi (et d’autres ont subi) à cause de ces décisions (du BAJ) malhonnêtes est considérable. Ensuite, en 2017, j’ai présenté un supplément à cette plainte de 2014 pour ajouter les nouvelles injustices dont j’ai été victime de 2014 à 2017, puis, en août 2017, j’ai présenté une nouvelle plainte au parquet national financier (PNF) pour corruption, et puis 2 suppléments en septembre 2017 et juin 2018, mais je n’ai pas reçu de réponse, à ce jour (voir détail à [PJ no 1, no 20](#), EN [PJ no 1.2, no 20](#)). C’est impossible pour un pauvre de se plaindre et d’obtenir justice contre des avocats, des juges ou magistrats en général, et l’AJ malhonnête est aussi utilisée pour empêcher les pauvres de se plaindre dans cette situation.

**e) L’affaire pénale contre le Crédit Agricole (CA) et certains de ses dirigeants et employés, entre autres.**

34. Enfin, dans l’affaire pénale contre le CA, quelqu’un a fait un crédit en mon nom sans mon accord en France, alors que j’habitais et travaillais à l’époque aux USA ; et bien sûr je n’ai pas fait ce crédit, je n’ai jamais remboursé ce crédit, et jamais reçu de demande de paiement avant le 23-3-11 (plus de 23 ans après !). La Sofinco (filiale du CA), qui a accordé le crédit, n’a fait **aucune des vérifications** qu’elle devait faire **avant** d’accorder le crédit, et juste après que j’ai porté plainte en 2012, elle a détruit le dossier de crédit pour faire disparaître les preuves des délits qu’elle et ses employés ont commis (!) avec le consentement évident des dirigeants du CA et de sa filiale à qui j’avais demandé de l’aide pour essayer de résoudre cette affaire, et pour obtenir tous les documents liés à cette affaire (!), et qui n’ont rien fait, sauf laisser leurs employés m’envoyer des réponses absurdes, mentir et tricher et même détruire les documents du crédit. Le procureur et la police n’ont rien fait non plus, et les juges d’instruction (et la chambre de l’instruction) ont menti et triché et m’ont harcelé moralement pendant des années (8 ans) pour me transformer de victime évidente (qui a souffert pendant plus de 30 ans d’une injustice grave et qui présente de nombreuses preuves évidentes de cette injustice) en un délinquant qui commet un dénonciation calomnieuse. En effet, **les décisions** rendues par les juges [3 juges d’instruction **sur 8 ans** (!), et les juges de la chambre de l’instruction (CI), et de la Cour de cassation (CC)] et les procureurs (du parquet, parquet général, et parquet de la CC) sont **remplies de mensonges et d’arguments absurdes** ; et elles ignorent (a) toutes les lois pertinentes pour cette affaire, (b) tous les arguments et les preuves évidentes que j’ai présentés, et (c) le fait que les dirigeants du CA avaient **toutes les preuves** liées à - et documents sur - cette affaire, et **une obligation d’enquêter** sur mes accusations et de surveiller leurs employés, et ont laissé leurs employés détruire le dossier et les preuves (!) ; alors que les juges

et les procureurs auraient pu résoudre l'affaire en quelques mois (et sans encombrer la justice et la police) en demandant aux dirigeants du CA d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Et bien sûr tout cela sous les yeux (1) de M. Macron et de ses ministres, y compris ceux de la justice qui ont refusé de lancer une enquête administrative sur tous les dysfonctionnements évidents dans cette affaire, et (2) des plus hauts juges (et magistrats) de la CC qui ont refusé de juger honnêtement ma QPC sur l'AJ et mes demandes d'AJ lors des pourvois. Ici l'AJ malhonnête a été utilisée pour couvrir la malhonnêteté de hauts dirigeants d'une des plus grandes banques du monde ; certains des plus hauts juges de la CC, M. Macron (...) et les dirigeants du CA **sont donc coupables** d'avoir commis ou profité *du crime contre l'humanité* dans cette affaire [voir détails à ([PJ no 4, no 31-55](#), EN [PJ no 4.2, no 31-55](#))].

3) Les pays membres de la CPI contactés récemment et la nouvelle lettre envoyée à la CPI.

36. En août 2021, j'ai demandé à 5 pays membres de la CPI d'utiliser leurs prérogatives de membres de la CPI pour obtenir la phase II de l'examen préliminaire de ma plainte à la CPI, mais, **à ce jour**, ces pays étudient toujours le dossier, il semble. Et, en septembre, j'ai écrit au nouveau procureur de la CPI ([PJ no 6.3](#), EN [PJ no 6.4](#)) pour lui demander de reconsidérer la décision de sa prédécesseur et de ses collègues du 6-5-21 ([PJ no 6](#)) sur la base de ma lettre récente à l'ONU, mais, **à ce jour**, il n'a pas encore répondu non plus. Donc, **à ce jour, les décisions** qui ont été rendues sur cette plainte et sur les requêtes et QPCs dénonçant la malhonnêteté de l'AJ, **sont très malhonnêtes** (et/ou très imprécises), alors que **les preuves de la malhonnêteté de l'AJ** et du bien fondé de la plainte *pour crime contre l'humanité de persécution* **sont nombreuses et indiscutables**, je pense [voir **décision** de la CPI du 6-5-21 ([PJ no 6](#)), ma plainte du 10-2-21 ([PJ no 1](#), EN [PJ no 1.2](#)), du 23-11-20 contenant la qualification juridique du crime ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)) et du 10-7-21 ([PJ no 5](#), EN [PJ no 5.2](#)) ; **décisions** de la CEDH sur l'AJ de 2020 ([PJ no 56](#) , [PJ no 61](#)), mes requêtes de 2020 ([PJ no 51](#) , [PJ no 52](#), [PJ no 57](#), [PJ no 58](#)) ; **décision** de la Cour de cassation sur la QPC 2019 ([R1 PJ 1](#)), avis du conseiller [R1 PJ3](#)), Observations sur l'avis ([R1 PJ 2](#)) et QPC ([R1 PJ 4](#)) ; et voir aussi les autres QPC présentées dans cette affaire pénale et les décisions sommaires malhonnêtes à [PJ no 53](#); **décisions** du Conseil constitutionnel de 2015 ([R2016 PJ 1](#), [R2016 PJ 3](#)) et requête en rectification d'erreurs et QPC ([R2016 PJ 2](#) , [R2016 PJ 4](#)) et les autres QPCs et décisions dans cette affaire à [PJ no 77](#)] ; et **les accusations de crime contre l'humanité** contre M. Macron, M. Mélenchon et les autres accusés [je rappelle que M. Hollande, M. Larcher, M. Bartolone, Mme Taubira, M. Valls, entre autres, **sont aussi accusés** d'avoir commis *ce crime contre l'humanité de persécution* ou le recel de ce crime] **sont toujours pertinentes**. En plus, **en raison des propositions que j'ai faites** pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde, **ces accusations de crime contre l'humanité et l'analyse** des problèmes de la loi sur l'AJ en France ne **sont pas seulement importantes pour la France et les français** (et en premier lieu les victimes de l'AJ), mais aussi **pour tous les pays et leurs habitants** (et en particulier les pauvres du monde entier qui bénéficieraient de l'utilisation d'un nouveau système d'AJ plus efficace et moins coûteux), donc M. Macron **aurait dû** soit admettre la malhonnêteté de l'AJ, soit expliquer en détail pourquoi il pense qu'elle est conforme à la Constitution, et en plus demander immédiatement à la CPI de lancer la phase II de l'enquête préliminaire (1) pour qu'**une étude détaillée** des problèmes de l'AJ soit faite (publiquement), (2) pour savoir si *la qualification juridique des faits appropriée* est bien celle *de crime contre l'humanité*, et (3) pour que tout le monde (**tous les pays et leurs habitants, y compris les français**) puisse évaluer plus précisément encore le bien fondé de mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde (et les accusations contre l'AJ...).

4) Conclusions sur cette section sur la plainte à la CPI et les injustices dont j'ai été victime.

37. **Les accusations** (a) *de crime contre l'humanité* (et la plainte à la CPI) et (b) contre la loi sur l'AJ **sont**

**bien fondés** ; et aucune des décisions qui ont été rendues sur ces 2 sujets (à ce jour) n'est suffisamment précise ou honnêtement motivée pour pouvoir contredire **cette affirmation** (no 36); et bien sûr les nombreuses preuves apportées à la justice confirment cette affirmation. Les injustices graves dont j'ai été victime [à cause de la malhonnêteté de la loi sur l'aide juridictionnelle (AJ) et des OMAs et du comportement malhonnête des juges et des politiciens] sont assez représentatives des injustices dont les pauvres sont victimes en France, et elles montrent aussi comment les politiciens et dirigeants d'entreprises et d'administration utilisent l'AJ malhonnête (...) et la corruption des juges pour voler les pauvres et pour maintenir des avantages **indus et un système de justice corrompu**. Le silence de M. Macron sur la malhonnêteté de l'AJ, sur les accusations de crime contre l'humanité, et sur les propositions que j'ai faites pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde est inexcusable, et pas seulement néfaste aux français (et en particulier les plus pauvres d'entre eux), mais aussi à des milliards de personnes dans le monde, donc je pense que **M. Macron ne devrait pas se représenter à la présidence**. De la même manière, les efforts de M. Mélenchon (et de ses collègues du Conseil Général de l'Essonne) pour me voler le jugement sur mon licenciement en 1993 (et me causer un grave préjudice sur presque 30 ans à ce jour, et couvrir ses fraudes sur les frais de déplacement et celles de plusieurs de ses collègues !) et son refus de corriger cette injustice sont criminels et inexcusables, **donc M. Mélenchon devrait retirer sa candidature**. Mme Taubira, aussi accusée d'avoir commis *le crime contre l'humanité*, devrait retirer sa candidature à la présidence. Et, bien sûr, je pense, que les autres candidats devraient dénoncer publiquement leurs comportements malhonnêtes et s'engager [s'ils sont l'élu (e)] à demander à la CPI de lancer la phase II de l'enquête préliminaire sur la plainte (a) pour rendre justice aux victimes pauvres et (b) pour aider la France et tous les pays du monde à mieux évaluer les propositions que j'ai faites sur l'AJ. [no 38-41 réservés.]

#### **C Les conséquences de mes propositions, de ma plainte à la CPI et de ma candidature à l'ONU sur le débat politique.**

42. L'objectif des partis politiques et des candidats à l'élection présidentielle est - ou devrait être - (entre autres) d'apporter des solutions aux (et donc de faire des propositions pour résoudre les) problèmes des français, de la France, et de l'Europe ; et comme les 3 (groupes de) propositions que j'ai présentées en mai 2021 à l'ONU [sur (a) l'AJ, (b) la gouvernance de l'Internet et (c) les systèmes d'information économique et financier] apportent des solutions à certains problèmes que tous les pays ont en commun, (1) elles ne peuvent pas être ignorées par les candidats à l'élection présidentielle, par les sénateurs et les députés français et européens, par la Commission européenne et par les journalistes qui discutent longuement les propositions faites par les candidats ; et (2) elles ont - ou devraient avoir - des conséquences importantes sur le débat politique du moment, surtout quand vous avez la possibilité d'agir sur ces propositions en supportant ma candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies*, et cela même si leur réalisation est dépendante de l'approbation d'autres pays (voire même d'un grand nombre d'autres pays). De plus l'intégrité, l'éthique et le caractère des candidats est aussi un sujet important pour les français et pour la presse et les médias, **donc** ma plainte à la CPI et les responsabilités (pénales ...) de certains candidats dans *le crime contre l'humanité* et dans les injustices dont des milliers (voire milliards) de pauvres (ont été et) sont victimes (y compris moi, voir no 27-35), ne peuvent pas non-plus être ignorées par les autres candidats à la présidence et par la presse et les médias. Je vais donc expliquer brièvement comment mes propositions faites à l'ONU, ma plainte à la CPI et ma candidature à l'ONU affectent ou devraient affecter le débat politique du moment.

1) L'immigration non sollicitée (ou pour certains 'le grand remplacement').

43. Un sujet fréquemment discuté en ce moment (et dans les élections précédentes) est l'immigration **non sollicitée** ('*le grand remplacement*' pour certains) et comment la réduire, et c'est un sujet **important** pas seulement pour la France et tous les français, mais aussi pour **les européens**, les américains (...) et pour les pays d'où viennent les immigrés [(réfugiés ou autres) ; si les gens veulent quitter leurs pays d'origine, c'est parce qu'il y a des problèmes graves à résoudre dans leurs pays, et lorsqu'ils quittent leurs pays, ils empêchent ces pays d'utiliser leurs compétences, connaissances et expériences pour résoudre les problèmes qu'ils ont à résoudre ...]. Le débat actuel sur ce sujet est surtout centré (a) sur les moyens d'empêcher les immigrés de rentrer en France et (b) sur les moyens de les faire partir vite s'ils sont déjà dans le pays, **pourtant** si on aide (et si, dans le passé, on avait aidé) **efficacement** les pays qui '*produisent*' des immigrés à résoudre leurs problèmes [de développement, de justice, de maintien de la paix ..., comme je propose de le faire plus haut (et j'avais proposé de le faire avant)], et on augmente (et avait augmenté) l'accès à l'Internet dans ces pays, **(1) on diminue** (et on aurait diminué) **significativement** le nombre de personnes qui veulent quitter (et qui ont quitté) leurs pays [personne n'a d'intérêt à risquer sa vie dans un parfois long et dangereux périple s'il ou elle peut vivre librement, décemment, et en sécurité dans son pays !], **(2) on rend possible** (et encourage implicitement) **le retour des immigrés** actuellement en France **dans leurs pays d'origine**, et **(3) on résout** donc nos problèmes d'immigration ; mais aucun candidat ne parle de cette solution qui est (et était) dans l'intérêt de tous. **Il est vrai** que, **sans** les solutions que je présente et les propositions que je fais, **cela coûte très cher** d'aider – significativement et efficacement - les pays pauvres et moins pauvres à résoudre leurs problèmes et à mettre en place des systèmes (administratifs, de justice...) qui permettent à leurs habitants de vivre sous la protection de la justice et dans des conditions économiques acceptables.

44. Comme on l'a vu plus haut, mes propositions mettent en avant une stratégie '**gagnant-gagnant**' car elles nous permettent d'améliorer certains de nos systèmes de justice et administratifs (...), et nos systèmes d'information internationaux de manière considérable et à moindre coût, de diminuer la fracture numérique, et de nous acquitter de nos obligations en terme d'aide au développement (OAD) et, en même temps, elles aident les pays pauvres à résoudre leurs problèmes administratifs, économiques et de justice (entre autres), ce qui, **à (très court) terme, diminuera l'immigration non-sollicitée et le nombre d'étrangers en situation irrégulière en France**. Cette stratégie est rendue possible grâce à l'Internet, qui existe depuis de nombreuses années déjà, mais que la communauté internationale n'a pas utilisé pleinement à ce jour, principalement à cause des politiciens français qui avaient la possibilité de supporter ma proposition **de 1997** mettant en avant cette stratégie et qui ne l'ont pas fait (no 16-18). Des années ont déjà été perdus à cause de la France (principalement et) entre autres, donc il est important (1) que les candidats à l'élection présidentielle analysent les erreurs faites par le passé et récemment dans ce domaine de l'utilisation de l'Internet, surtout quand ces erreurs mettent en avant des fautes graves commises par certains des candidats actuels comme on va le voir plus bas, et (2) qu'ils discutent publiquement (a) des propositions que j'ai faites, dans le cadre des discussions et débats liés à l'immigration non sollicitée et (b) **des efforts** qu'ils feront pour les supporter au niveau européen et de l'ONU s'ils sont élus, comme par exemple supporter (voire même financer) ma candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies* ; et (3) que les députés français et européens discutent aussi de ces propositions dans le cadre de leurs fonctions et dans le contexte des débats sur l'immigration au niveau européen [comme on l'a vu plus haut, les propositions que je fais (notamment celles sur l'AJ) résolvent **des problèmes concrets** et répondent aux besoins de tous les pays].

2) La lutte contre la délinquance, le crime (...) et l'amélioration du fonctionnement de la justice et de la police.

a) Certains des sujets discutés publiquement et les sujets importants oubliés.

45. La lutte contre la délinquance et le trafic de drogue, entre autres crimes organisés, et l'amélioration du fonctionnement de la justice sont aussi des thèmes importants du débat à l'élection présidentielle. Parmi les sujets abordés dans ce domaine, il y a (a) les effectifs de police et de la justice qu'il faut augmenter, (b) l'incapacité de la justice à envoyer en prison les délinquants que la police arrête et qui sont parfois très jeunes (à cause de l'imperfection de la loi, de l'encombrement de la justice ...), (c) les problèmes des cités, (d) les punitions que l'on peut imposer à la famille du délinquant condamné (perte de logement social, pertes d'allocations sociales ...), (e) la difficulté évidente à lutter contre le trafic de drogue, (f) le lien entre immigration non-sollicitée et délinquance et trafic de drogue (...) ; **pourtant** il est difficile de lutter efficacement contre la délinquance et le trafic de drogue et d'améliorer le fonctionnement de la justice et de la police, si en même temps, on ferme les yeux (1) **sur la corruption** et l'inefficacité de la justice (**liées à la malhonnêteté de l'AJ, entre autres**), (2) **sur les problèmes graves** de notre système d'AJ, (3) **sur les crimes** et délits commis par les juges (procureurs) contre les pauvres, y compris contre les délinquants pauvres, grâce à l'utilisation de la malhonnêteté de la loi sur l'AJ, (4) **sur les propositions** que j'ai faites pour améliorer l'AJ et le système d'information de la justice et de la police, entre autres, et (5) **sur les accusations sérieuses** (je pense) *de crime contre l'humanité de persécution* présentées à la CPI, notamment contre M. Macron (voir no 25-37) ; donc ces sujets devraient être discutés publiquement dans le cadre du débat sur la lutte contre la délinquance et sur l'amélioration du fonctionnement de la justice et de la police.

b) Des grandes consultations sur la justice et des lois à répétition et inefficaces.

46. Mme Belloubet avait organisé une grande consultation - *les Chantiers de la justice d'octobre 2017 à janvier 2018* - pour entendre les acteurs et faire remonter des propositions issues du terrain [voir son discours du 9-10-18 à [PJ no 36](#)], mais bien sûr elle avait ignoré mes remarques sur la malhonnêteté de la loi sur l'aide juridictionnelle [après avoir triché lorsqu'elle était juge au Conseil constitutionnel pour empêcher le jugement sur le fond de ma QPC sur l'AJ en 2015, **no 30-31 !**], malgré mes différents courriers sur ce sujet envoyés au gouvernement ; et, maintenant, **à peine plus de 2 ans** après la loi sur la justice de Mme Belloubet (et de M. Macron), **M. Macron recommence**, il organise une grande consultation - *les Etats généraux de la justice* - qui doivent élaborer des propositions *pour remettre à plat* le système pour 2022 et au-delà ; et cela sans mentionner (a) les critiques graves et bien-fondés que j'ai faites contre la loi sur l'AJ, et (b) la plainte *pour crime contre l'humanité de persécution liée à l'AJ* que j'ai déposée, et (c) les nombreuses tricheries (sur mes QPCs sur l'AJ) des plus hautes cours de justice et des plus hauts juges pour empêcher un jugement honnête et sur le fond de cette question de la malhonnêteté de l'AJ (!). Cette nouvelle consultation est la preuve évidente de **l'échec** (a) de la loi de Mme Belloubet et de M. Macron, et (b) de la stratégie de M. Macron qui a ignoré (et ignore) (a) les problèmes graves de la loi sur l'AJ (des OMAs, et des délais courts) et (b) **la corruption** (comme cause de l'inefficacité et de l'encombrement) **de la justice** (**on ne peut pas résoudre** les problèmes graves de la justice si on ignore **les causes** de ces problèmes graves !). M. Macron cherche à couvrir sa malhonnêteté et sa responsabilité pénale dans les injustices causées par l'AJ malhonnête, donc les autres candidats doivent pointer du doigt ce comportement malhonnête (de M. Macron) et néfaste à la France, à l'Europe et au monde ; et aborder le problème de la réforme de la justice plus honnêtement et sans ignorer les problèmes graves de l'AJ, les conséquences qu'ils ont sur le fonctionnement (et la corruption) de la justice, et mes propositions pour améliorer l'AJ.

**c) La responsabilité des magistrats (et de la corruption) dans l'encombrement et l'inefficacité de la justice.**

47. Les magistrats (et greffiers) se cachent derrière le suicide d'une magistrate (exténuée, démoralisée ... par son travail) pour prétendre que l'encombrement de la justice est dû uniquement à un manque de moyens et de personnels, **mais c'est faux**, ils (et leur corruption et leur haine envers les pauvres) ont aussi une responsabilité importante dans l'encombrement de la justice (et les délais démesurés de procédure) qui est une (sont des ) arme (s) idéale (s) pour voler les victimes (surtout les pauvres) et faire gagner les (ou minimiser les punitions des) coupables (voir [PJ no 1, no 51-59](#), EN [PJ no 1.2, no 51-59](#)). On le voit bien dans leurs décisions sur mes QPCs, les juges ont le pouvoir de faire changer les (ou au moins certaines) choses et lois (à travers les QPCs par exemple) qui causent l'inefficacité de la justice comme l'AJ, mais au lieu de donner un point de vue honnête et intelligemment motivé, ils ont triché et menti (notamment sur une date de saisie pour le Conseil constitutionnel), et présenté des arguments complètement stupides (du genre *l'AJ n'est pas inconstitutionnelle parce que son but est de garantir le droit à un recours effectif des pauvres devant la justice !*) – à répétition de 2014 à 2020 (dans 6 ou 7 QPCs) - sur le sujet capital de l'institutionnalité de l'AJ, pour maintenir (a) leur **lien privilégié** avec les avocats, (b) des avantages **indus**, et (c) **une justice corrompue** (entre autres, par les obligations du ministère d'avocats liées à l'AJ) ; et bien sûr les politiciens, qui ont eu la possibilité et avaient le devoir d'intervenir sur mes QPCs, sont resté silencieux comme on l'a vu plus haut (no 31). Mes critiques contre la loi sur l'aide juridictionnelle (et les OMAs et les délais courts pour présenter certains recours) sont bien fondés et supportés par des preuves évidentes [comme l'admission des avocats faites au sénateurs en 2014 et plus généralement les rapports parlementaires des 20 dernières années et le simple bon sens (!)], vous ne devez pas l'ignorer surtout quand on a des solutions efficaces et abordables possibles pour résoudre les problèmes actuels de l'AJ.

**d) L'amélioration du fonctionnement de l'AJ, des systèmes d'information et informatiques de la justice est capitale.**

48. La proposition pour améliorer les systèmes d'AJ et, plus généralement, les systèmes d'information et informatiques de la justice (dans le monde, y compris l'Europe) que j'ai présentée à l'ONU permettraient (a) d'améliorer le fonctionnement de la justice, (b) de mieux faire respecter les droits des pauvres, (c) de diminuer la corruption de la justice et de lancer une réflexion sur une réforme plus profonde de l'ensemble des systèmes informatiques et du système d'information de la justice (et de la police lié) qui sont importants pour améliorer le fonctionnement de la justice (voir explications à [PJ no 1, no 51-59](#), EN [PJ no 1.2, no 51-59](#)). Les magistrats disent ne pas vouloir d'une justice qui compte tout, mais pourtant il est capital d'enregistrer (de sauvegarder) à la fois tous les documents de procédure et le temps qui est utilisé pour résoudre les affaires et dans chaque procédure intermédiaire ; et il est aussi important de donner aux juges le temps nécessaire pour faire leur travail correctement, et pour cela il faut minimiser tous les coûts de gestion et administratifs pour pouvoir dépenser plus sur le personnel de la justice, et améliorer l'efficacité de la justice pour diminuer le temps nécessaire pour juger les affaires. Aussi, même si les juges et les procureurs (et les greffiers) n'aiment pas cela, il est important de parler des comportements malhonnêtes des juges et des procureurs (...) qui ont une immunité presque totale et qui (- lorsqu'ils sont loin des caméras et de toute attention de la part du public -) rendent souvent des décisions complètement erronées, absurdes et sans aucun doute délictuelles et même criminelles (!). Comme on l'a vu plus haut (no 7), on coopère déjà au niveau européen dans le domaine de la justice et de la police en développant *des systèmes informatiques de grande ampleur*, donc **il faut accélérer ce genre de coopération** (dans ces domaines

particuliers de la justice et de la police qui coûtent cher à tous les pays) au niveau européen et au niveau des pays de l'ONU comme je propose de le faire. En plus, le crime organisé, le terrorisme et la cybercriminalité ne reconnaissent pas les frontières, il faut donc agir au niveau globale chaque fois que c'est possible, et mes propositions et ma candidature à l'ONU vous donnent la possibilité de le faire.

3) L'amélioration du pouvoir d'achat et la diminution des dépenses publiques.

a) **L'amélioration du pouvoir d'achat.**

49. L'amélioration du pouvoir d'achat à court terme et à long terme est un sujet important du débat à l'élection présidentielle (et en ce moment la **1ère préoccupation** des français, il semble) ; et il est évident que les différences de salaires augmentent (dans des proportions démesurées), qu'il y a un problème grave avec notre système économique qui permet ce genre d'augmentation, et que les gens ont raisons de s'en inquiéter. C'est vrai que c'est **très difficile** de proposer une solution pour changer le système économique actuel (ou pour l'améliorer significativement) pour qu'il rémunère tous les gens **plus justement** [c'est à dire, **plus en fonction de leurs relatives contributions au progrès et au bon fonctionnement de la société**], **(1) car, d'abord**, la France ne peut pas **résoudre** ce problème (ou pas trouver une alternative au système actuel) **seule**, et **(2) car, ensuite** c'est un projet *titanesque*, mais si on ne discute pas de, - et ne cherche pas à trouver la solution à -, ce problème, on ne le résoudra jamais, et il va même empirer. De plus, même si le problème est très complexe, on peut le résoudre **par étape** et dessiner le nouveau système de manière à ce qu'il résolve les problèmes du système actuel. La proposition que je fais dans ce domaine (l'amélioration de nos systèmes d'information dans les domaines économique et financier) est une proposition technique intermédiaire, mais elle permettra **(1) de lancer la réflexion** sur ce sujet de la recherche de l'alternative au (ou de la réforme profonde du) capitalisme de marché, et d'identifier les informations dont nous avons besoin pour pouvoir dessiner un nouveau système économique qui respecte les critères d'efficacité que nous avons définis ou devons définir et qui résolve les problèmes du système actuel mentionnés plus hauts (no 14-15), et **(2)** donc implicitement **de lancer le projet**. C'est une proposition sur **le long terme**, mais l'épidémie de Covid a tellement mis en avant - et même amplifié - les problèmes graves de notre système économique actuel **que l'on ne peut plus rester à rien faire**, et commencer par l'amélioration de nos systèmes d'information dans les domaines économique et financier (en même temps que l'on lance la réflexion sur ce projet) est **logique** car l'Internet nous force à **revoir** la conception de l'ensemble de nos systèmes d'information comme les propositions que j'ai faites dans le domaines des statistiques, de la justice (AJ,) et de la gouvernance de l'Internet le confirment. Le travail que je propose de faire dans ce domaine de la recherche de l'alternative au capitalisme de marché devrait donc être discutée publiquement dans le cadre du débat sur le pouvoir d'achat ; et vous pouvez aussi agir dans ce domaine à travers l'ONU et en soutenant mes propositions et ma candidature à l'ONU.

b) **La diminution de la dépense publique, et la mutualisation des dépenses.**

50. Aussi, un sujet lié important du débat actuel est *la diminution de la dépense publique*, certains candidats veulent diminuer le nombre de fonctionnaires et d'autres mieux les répartir entre les ministères, mais aucun des candidats actuels ne mentionne la possibilité **de mutualiser les dépenses** informatiques et autres avec d'autres pays ou même entre les ministères [(indirectement) M. Barnier parlait de cette possibilité, il semble, lorsqu'il parlait **de mutualisation des nations**, et de réorganiser notre façon de travailler pour prendre avantage de ces mutualisations de dépenses (comme je propose

de le faire), mais il n'a pas été sélectionné, peut-être que Mme Pécrresse va reprendre le flambeau, mais ces solutions devraient être soutenues par tous les partis politiques et tous les candidats.]. Si tous les pays **européens** ou tous les pays **membres de l'ONU** dessinent un nouveau système d'AJ et développent (en commun) les 2 applications informatiques (Internet) nécessaires pour implémenter ce nouveau système, alors **on fait diminuer la dépense publique** parce que l'on diminue le coût total de l'AJ tout en augmentant l'efficacité de notre système (d'AJ) **surtout si**, en même temps, on fait bénéficier les pays pauvres de notre savoir, de notre expérience et des 2 nouveaux systèmes informatiques que nous avons développés pour implémenter notre nouveau système d'AJ commun [**car on diminue aussi nos obligations en terme d'aide au développement (ODA)**, on diminue l'immigration non sollicitée et les dépenses sociales liées ...]. Encore une fois, ce type de travail (de mutualisation des dépenses informatiques ...) peut-être fait aussi **au niveau national** pour diminuer la dépense publique en rationalisant notre façon de travailler [**en 2014**, j'avais proposé que toutes les administrations (Pôle Emploi, la sécurité sociale, la CPAM, le ministère de la justice ...) qui déterminent l'éligibilité aux – et distribuent les - minima sociaux (RSA, ASS, CMU, AJ,) sur la base de formulaires différents et identiques en même temps laissent le service des impôts faire ce travail pour eux, et questionnent uniquement le service des impôts quand ils ont besoin de déterminer l'éligibilité d'un demandeur d'aide (!, [PJ no 8, no 10](#)), **mais à ce jour rien n'a été fait**]. Il faut parler publiquement de ces propositions et de ces solutions pour diminuer la dépense publique, même si c'est dans l'intérêt de tous les partis politiques de les supporter, et il faudra dans le futur que les partis et les candidats identifient les progrès possibles à faire dans ce domaine et les présentent aux français dans le cadre des élections [comme je l'ai fait pour l'AJ, pour la gouvernance de l'Internet, pour le transfert et l'intégration des statistiques, pour le paiement des minima sociaux].

#### 4) L'intégrité des candidats à l'élection présidentielle et de certains responsables de partis politiques.

54. Enfin, **l'intégrité (a) des candidats** à l'élection présidentielle - et (b) **des partis politiques** qui les supportent - est toujours un sujet important du débat à cette élection ; et ma plainte à la CPI *pour crime contre l'humanité de persécution*, dirigeait contre certains des candidats (...), et la responsabilité de certains candidats dans les injustices graves dont j'ai été victimes sur presque 30 ans ([no 27-35](#)), mettent en avant **un manque d'intégrité** (a) de ces candidats (M. Macron, M. Mélenchon et Mme Taubira) et (b) de certains responsables de partis politiques, qui devrait, je pense, encourager (1) ces 3 candidats à retirer ou à ne pas présenter (pour M. Macron) leurs candidatures, (2) les autres candidats et la presse et les médias à dénoncer leurs comportements malhonnêtes pour les encourager à retirer leurs candidatures, et sinon pour empêcher qu'ils soient élus, et (3) les partis politiques concernés à admettre les fautes graves commises par certains de leurs responsables sur le sujet de l'AJ notamment ; je vais donc aborder sur ce sujet maintenant.

##### **a) Le comportement malhonnête de M. Macron et de certains membres de LREM.**

*(i) La responsabilité de M.. Macron (et de M.. Hollande) dans le crime contre l'humanité et les injustices dont j'ai été victime.*

55. D'abord M. Macron, le président sortant et implicitement candidat à ce jour, a forcément **une responsabilité pénale** importante (a) dans le maintien de la loi sur l'AJ (des OMAs,) malhonnête (s) depuis 2013, (b) dans les injustices dont j'ai été victime dans mes affaires récentes (i) contre Pôle Emploi (de 2011 à 2016, [no 30-31](#)), (ii) contre le CA (et certains de ses dirigeants, entre autres, de 2011 à 2021, [no 34](#)), et (iii) contre les BAJs, des juges et les avocats qui sont intervenus dans mes affaires (de 2014 à ce jour, [no 33](#)), et (c) dans les injustices dont les pauvres ont été (et sont toujours) victimes à cause de l'AJ malhonnête (...) depuis de 2013, car, comme l'explique ma lettre du 23-5-21 ([PJ no 3, no 37](#), EN [PJ no 3.2, no 37](#)), il était secrétaire général adjoint de l'Elysée

quand j'ai écrit à M. Hollande en 2013 et 2014, puis Ministre de l'Économie en 2014-2016 quand je lui ai écrit (entre autres, en 2014, [PJ no 8](#)) pour parler des problèmes de l'AJ et des 2 rapports parlementaires sur l'AJ de 2014 (qui identifiaient plusieurs de ces problèmes évidents), et enfin, Président de 2017 à ce jour quand je lui ai écrit plusieurs fois (dont le 27-6-17, [PJ no 40](#)) pour pointer à nouveau du doigt les problèmes graves de l'AJ et les conséquences sur mes procédures en justice. Et, en plus, quand j'ai demandé (dans une de ces lettres) une enquête administrative à la ministre de la justice en 2019 (Mme Belloubet, [PJ no 34.1](#) et [PJ no 34.2](#)) sur les nombreuses tricheries évidentes de la justice dans mon affaire pénale, M. Macron et la ministre de la justice n'ont pas répondu à ces lettres et n'ont pas adressé les accusations graves que je portais contre les juges qui avaient triché pour empêcher que mes QPC sur l'AJ soient jugés honnêtement (!).

56. Enfin, quand j'ai demandé au Conseil de sécurité de transférer ma plainte pour crime contre l'humanité de persécution liée à l'AJ malhonnête à la CPI [le 10-7-20 ([PJ no 5](#), EN [PJ no 5.1](#)) et le 23-11-20 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#))], puis envoyé ma plainte à la CPI [[PJ no 1](#), EN [PJ no 1.2](#)], M. Macron et ses ministres de la justice et des affaires étrangères sont restés silencieux, alors (a) que le sujet ne concerne pas que moi, **mais tous les français, les européens**, et même aussi tous les habitants de la planète ; et (b) que ma lettre du 23-11-20 (a) demandait aussi au Conseil de sécurité de l'ONU (au sein duquel la France est un membre permanent) de considérer ma proposition pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde et de recommander ma candidature au poste de Cito pour réaliser cette proposition, et (b) contenait une analyse sur les conséquences internationales de ma plainte qui méritait un commentaire sérieux et détaillé des accusations et de mes propositions de la part de M. Macron et de son gouvernement [[PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)]. Puis, après l'envoi de ma lettre du 23-5-21 ([PJ no 3](#), EN [PJ no 3.2](#)) commentant *l'énoncé de vision* de M. Guterres et les décisions de la CPI et de la CEDH, et faisant des propositions précises aux pays membres de l'ONU, là encore, M. Macron est resté silencieux, et cela bien qu'il ait reçu M. Guterres à l'Elysée fin juin (juste après le renouvellement de son mandat), et qu'il a eu donc la possibilité de discuter à la fois de mes accusations et de mes propositions avec M. Guterres. Enfin, M. Macron aurait dû lui-même demander à la CPI de lancer la phase II de l'enquête préliminaire (1) **pour** qu'une analyse détaillée des problèmes de l'AJ soit faite, (2) **pour** permettre aux pays membres de l'ONU de mieux évaluer la pertinence de mes propositions sur l'AJ, et (3) **pour** déterminer précisément si la qualification de crime contre l'humanité est justifiée ; c'était et c'est important pour tous les pays membres de l'ONU et pour tous les français [mais à la place M. Macron a pris de le temps de demander publiquement pardon aux Harkis et de dénoncer le comportement malhonnête de la France contre cette population **il a environ 60 ans**, et lors du massacre du 17 octobre 1961 (!) ; **c'est important** de reconnaître les erreurs faites dans le passé, **mais pas si l'objectif est** (1) **de dissimuler les crimes commis actuellement** et (2) **d'empêcher le respect des droits de milliards de personnes dans le monde !**]. Le silence de M. Macron est malhonnête et grave pour **des milliards** de personnes, donc il ne devrait pas se représenter, et les autres candidats devraient dénoncer son comportement malhonnête (sur ces sujets) sur les 8 dernières années et lui demander de ne pas se représenter.

(ii) En ce qui concerne mon obligation de travailler sur mes propositions faites à l'ONU (mon projet de chômeur).

57. Aussi en ce qui concerne les propositions que j'ai faites et mon obligation de travailler sur mon projet de chômeur, comme on l'a vu à no 18 [et à [PJ no 2, no 5-8](#), EN [PJ no 2.2, no 5-8](#)], j'avais **une responsabilité évidente et importante** (1) de continuer à travailler sur mon projet de chômeur et de faire des propositions qui puissent aider les organisations internationales et les pays à résoudre certains problèmes spécifiques et communs, et (2) de dénoncer les injustices dont j'avais été victime et qui m'avaient empêché de retrouver un travail en France [et en

particulier **les menaces que j'avais reçues** en Essonne et dont l'objectif (et l'utilité) était (ent) apparu (s) clairement après la condamnation de M. Dugoin et de sa femme pour des fraudes sur les frais de déplacement et d'emploi fictif (voir [PJ no 1, no 37.1, EN PJ no 1.2, no 37.1](#)) ; donc les nouvelles **propositions** que j'ai faites dans le domaine de la gouvernance de l'Internet et dans le domaine la justice (pour améliorer les systèmes d'AJ), qui sont difficiles à faire, qui sont pertinentes, et qui présentent de nombreux avantages pour tous les pays (**no 5-18**), s'inséraient dans mon projet professionnel et faisaient partie de mes obligations de demandeur d'emploi, et il était logique que je contacte les personnes concernées par ces propositions M. Hollande, puis M. Macron, l'ONU et que je leur offre mes services, mais M. Hollande, puis M. Macron [et son gouvernement et Pôle emploi (PE), voir le lettre au Directeur de PE en 2018 ([PJ no 31](#)) et sa réponse ([PJ no 31.2](#))] qui avaient le devoir de les prendre en considération et d'y répondre publiquement (ou au minimum de me répondre personnellement), sont restés silencieux ; et, en plus, M. Macron (et son premier ministre et sa ministre de la justice) a (ont) laissé la justice *me harceler moralement* pendant plus de 8 ans dans mon affaire pénale, et puis me voler le droit à la justice, et me maintenir dans la pauvreté, rendant par là même mon travail sur les propositions et de recherche d'emploi encore plus difficile.

58. M. Macron, son gouvernement, le Directeur de Pôle Emploi et la justice (et M. Mélenchon, Mme Taubira ...) ont donc une responsabilité évidente dans le fait que je suis un chômeur de longue durée ; et M. Macron a aussi une responsabilité importante dans le fait que mes propositions n'ont pas été discutées publiquement au niveau français et international, et pas réalisées à ce jour. Récemment, M. Macron a expliqué qu'il avait renforcé – significativement - le contrôle des chômeurs qui ne faisaient (soi-disant) pas suffisamment d'efforts pour trouver du travail **pour mettre la responsabilité du chômage**, et en particulier du chômage de longue durée, **sur les chômeurs**, alors que, comme mon cas le prouve, **les chômeurs ne sont pas les seuls responsables du chômage**, en fait ils sont probablement les moins responsables du chômage, les employeurs, la justice, les politiciens (...) et Pôle Emploi sont bien plus responsables du chômage que les chômeurs, et, en particulier, ceux de longue durée [quand on a fait des efforts pour faire des études ou pour se former en formation continue ou le soir, ou pour développer - dans son emploi - des compétences particulières, on veut utiliser et même, si possible, **valoriser** les compétences, connaissances et expériences que l'on a acquises, donc on veut trouver du travail, c'est normal ; de plus, **la pauvreté** qui est souvent liée au chômage de longue durée **est une grande souffrance**, en plus d'être une sorte de maladie qui ronge votre corps (comme les statistiques le confirment), donc personne ne recherche cet état de plein gré]. Là encore, M. Macron refuse d'identifier et d'étudier les causes réelles du chômage (du problème qu'il prétend vouloir résoudre), donc il ne le résoudra pas, ou du moins pas significativement. Les candidats à l'élection présidentielle devraient pointer du doigt ce problème aussi, et souligner que M. Macron est bien plus sévère avec les autres qu'il ne l'est avec lui-même.

*(iii) Le comportement malhonnête de certains membres de LREM, de Mme Moutchou (...).*

59. Il est important aussi de noter que Mme Moutchou, la député LREM (et avocate) qui a coécrit le rapport parlementaire de 2019 sur l'aide juridictionnelle (avec M. Gosselin, LR, [R1 PJ 37](#)), (1) a complètement ignoré les remarques et les accusations contre la loi sur l'AJ que j'avais présentées dans mes lettres et mes QPCs et (2) a présenté des propositions qui ne résolvaient pas les problèmes évidents de la loi (décrit plus haut à no 25.1) pour pouvoir maintenir la loi sur l'AJ malhonnête et les OMAs liées, et bien sûr aussi **les avantages indus** associés à cette loi qui sont accordés aux avocats, politiciens, juges (...) décrits dans mes différentes plaintes et requêtes liées à l'AJ. Et la commission des lois (dirigée par une députée LREM) a approuvé le rapport de Mme Moutchou

aussi, visiblement avec le soutien des députés LR (entre autres). Je pense que LREM doit admettre que Mme Moutchou (...) a commis une faute grave sur l’AJ, et proposer de changer le système d’AJ pour qu’il respecte les droits des pauvres [comme je l’ai déjà expliqué, il y a de nombreuses contraintes pour développer un système d’AJ honnête, donc il n’y a pas beaucoup de solutions possibles, en fait **la solution que je propose est la seule solution possible** pour développer un système d’AJ **efficace à moindre coût**], et sinon les autres partis politiques devraient dénoncer ce comportement criminel.

**b) Le comportement malhonnête de M. Mélenchon.**

60. Comme on l’a vu plus haut à no 28-29, M. Mélenchon, ancien président délégué du Conseil Général de l’Essonne (de 1998 à 2004) et son collègue M. Berson, le président de l’Essonne de 1998 à 2007, dirigeaient (avec d’autres) le Conseil Général qui a triché pour me voler le jugement et la compensation du préjudice subi lors de mon licenciement illégal en 1993 que j’avais obtenus en octobre 1998 ; et ensuite ils **ont tous les 2 été pris à voler des frais de déplacement** au département de l’Essonne [utilisation d’une voiture de fonction sans avoir de mandat au département, fraude qui avait fait l’objet d’un rappel à l’ordre du procureur, [PJ no 9](#)], seulement quelques années après après (1) la condamnation de M. Dugoin pour ce genre de fraudes, et (2) le vol de mon jugement en 2001 pour couvrir la malhonnêteté des politiciens (du département) qui volaient les frais de déplacement. M. Berson et M. Mélenchon, entre autres, ont donc profité de - la malhonnêteté de l’AJ pour couvrir leur propre malhonnêté (et celle de leurs collègues politiciens) et pour me causer un grave préjudice sur plus de 30 ans ; et quand j’ai expliqué l’injustice (en 2014, [PJ no 8, no 46-51](#)) et demandé aux sénateurs (y compris M. Berson), puis aux députés (dont M. Mélenchon) de dénoncer la malhonnêteté de l’AJ et de corriger les injustices dont j’avais été victime, ils sont tous les 2 restés silencieux et n’ont fait aucun effort pour essayer de corriger les injustice dont j’avais été victime en Essonne [aujourd’hui je subi encore le préjudice causé par cette injustice puisque je suis encore forcé de me battre pour obtenir réparation et la reconstitution de ma retraite, et comme je n’ai pas pu travailler pendant de nombreuses années à cause des menaces que j’ai reçues en Essonne, et des autres difficultés liées que j’ai rencontrées, je ne pourrai pas toucher de retraite en relation avec le travail que j’ai fait et aurait du faire si je n’obtiens pas justice] et dont ils étaient (et sont) responsables. **M. Mélenchon** est coupable *du crime contre l’humanité* lié à l’AJ malhonnête ou au minimum *du recel de ce crime*, et bien sûr il a participé avec ses collègues au vol de mon jugement de 1998, et est responsable en partie du grave préjudice que j’ai subi sur plus de 23 ans, il doit donc admettre les fautes qu’il a commises et sa responsabilité dans les injustices dont j’ai été victimes dans l’Essonne, et plus tard, et abandonner sa candidature à l’élection présidentielle, et, s’il ne le fait pas, ses adversaires, y compris M. Jadot, Mme Hidalgo, M. Roussel, Mme Le Pen, M. Zemmour, Mme Pécresse (...) doivent dénoncer son comportement malhonnête envers moi et les français.

**c) La responsabilité pénale de certains membres du PS, de LR et du RN dans le maintien de l’AJ malhonnête.**

61. Mme Hidalgo, M. Roussel, M. Jadot, Mme Le Pen, M. Zemmour, et Mme Pécresse n’ont pas de responsabilités dans le maintien de l’AJ (comme leurs collègues M. Hollande, M Valls, Mme Taubira, M. Bartolone, M. Garraud, et M. Larcher ..., no 30-21), donc ils doivent encourager le parti socialiste, le parti LR et le RN à admettre les fautes que leurs collègues ont commises sur ce sujet de l’AJ, et demander une réforme urgente de l’AJ, et la correction (et compensation) des injustices que l’AJ malhonnête a causé à un grand nombre de pauvres (y compris moi), et, je pense aussi, supporter la proposition que j’ai présentée pour améliorer l’AJ et ma

candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies*. Si vous restez silencieux sur les comportements malhonnêtes de M. Macron, de M. Mélenchon, de Mme Taubira et sur les problèmes grave de la loi sur l’AJ et des OMAs (...), M. Macron (accusé de crime contre l’humanité sur la base de preuves solides) sera réélu (presque certainement), la loi sur l’AJ malhonnête pourrait être maintenue, la réalisation de mes propositions pourrait être retardée, et des millions de pauvres en France et des milliards de pauvres dans le monde pourraient en souffrir, et votre silence pourrait être interprété comme une volonté de couvrir *le crime contre l’humanité de persécution* liée à la malhonnêteté de l’AJ, et donc une volonté de participer au crime. Vous avez aujourd’hui de nombreuses raisons d’aborder ce problème grave de la malhonnêteté de l’AJ (en France et dans bien d’autres pays) et des moyens d’agir pour faire progresser la France et le monde entier sur ce sujet, ne les laisser pas passer.

#### 5) Conclusion sur cette section sur l’impacte de mes propositions (...) sur le débat politique.

62. Mes propositions apportent des solutions concrètes à plusieurs problèmes graves que la France a, - et que les pays européens, entre autres, ont -, à résoudre, donc elles doivent être discutées dans le contexte du débat à l’élection présidentielle et dans le cadre de vos fonctions de sénateurs, de députés français et européen et de Commissaire européen à la Concurrence, même si elle nécessite l’approbation de nombreux autres pays pour être adoptées, et elles n’aident pas que la France et l’Europe, mais aussi tous les pays du monde qui ne peuvent pas résoudre - tout seul - certains problèmes complexes efficacement et à moindre coût. Ces propositions aideraient notamment **(1) à diminuer** (a) la dépense publique tout en apportant plus de services aux gens et tout en travaillant plus efficacement, et (b) l’immigration non-sollicitée, **(2) à améliorer** le fonctionnement de la justice et **(3) à mieux lutter** contre le crime organisé et transnational, le terrorisme et la cybercriminalité ; et elles faciliteraient et accéléreraient -significativement - la coopération internationale dans le domaine du numérique (entre autres), contribueraient *au maintien de la paix et de la sécurité internationale*, et (indirectement) à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l’environnement, et aideraient à atteindre les ODDs, donc elles méritent *votre* soutien ou au minimum pour les candidats à l’élection que vous expliquez aux français si vous les soutiendriez et financeriez une fois élu (e) à la présidence. Et mes accusations *de crime contre l’humanité* et les injustices dont j’ai été victimes pendant plus de 25 ans, alors que je faisais mon travail (de chômeur) sérieusement et consciencieusement pour aider à résoudre certains problèmes complexes, mettent en avant de sérieux problèmes d’intégrité de la part de certains candidats à l’élection présidentielle (M. Macron, M Mélenchon, et Mme Taubira qui devraient retirés leurs candidatures), et des fautes graves commises par certains responsables de partis politiques qu’il faut dénoncer et corriger ; j’encourage donc les autres candidats à le faire et aussi à prendre position (a) sur la possibilité (ou non) de demander à la CPI de lancer la phase II de l’enquête préliminaire sur ma plainte dans le cas où ils seraient l’élu (e), et (b) sur mes accusations contre l’AJ.

#### **D Conclusion.**

63. En résumé, les propositions faites à l’ONU en mai 2021 présentent de nombreux avantages pour tous les pays (y compris la France, et les autres pays de l’Union européenne) et permettraient de (ou aideraient à) résoudre certains problèmes graves (1) que les différents candidats à l’élection présidentielle en France cherchent à résoudre [comme l’immigration non sollicitée, la délinquance et la criminalité organisée et transnationale, la corruption et

l'inefficacité de la justice, la dépense publique élevée,], et (2) que d'autres pays européens cherchent aussi à résoudre, donc elles concernent chacun d'entre *vous* (les candidats à l'élection, les députés et sénateurs français, les députés européens, Mme Verstager, et les journalistes) et devraient être discutées **publiquement** dans le cadre du débat à l'élection présidentielle en France, et par les sénateurs et députés français et européens, et Mme Vestager, dans le cadre de leurs fonctions. Même si ces propositions ne sont pas mentionnées dans le Plan d'action de coopération numérique, elles permettraient d'améliorer et d'accélérer - significativement - la coopération dans le domaine du numérique, et de diminuer la fracture numérique, entre autres, (a) elles méritent d'être ajoutées au Plan d'action, (b) le travail que j'ai proposé de faire dans le cadre d'un emploi à l'ONU (no 3) pour lancer la première étape de 3 de ces propositions pourrait facilement s'insérer dans le travail du *bureau de l'Envoyé pour les technologies*, et (c) l'expérience et les connaissances que j'ai acquises en préparant ces propositions seraient utiles à l'ONU au poste d'*Envoyé pour les technologies* ([PJ no 50](#), EN [PJ no 50.2](#)) qui est ouvert actuellement ; et vous avez la possibilité de supporter officiellement et publiquement à la fois mes propositions et ma candidature à ce poste ([PJ no 50.3](#), EN [PJ no 50.4](#)) pour aider l'ONU à réaliser ces propositions. Les candidats à l'élection présidentielle en France devraient donner leurs positions publiquement sur ces propositions et sur leur volonté (ou non) de les financer dans le cas où ils seraient élus Président, je pense. Et Mme Vestager et la Commission Européenne ont aussi la possibilité de financer les propositions que je présente en finançant le travail fait par *le bureau de l'Envoyé pour les technologies*, et en supportant ma candidature à ce poste, et je les encourage à le faire bien sûr, et à demander une légère adaptation du Plan d'action de coopération numérique pour ajouter ces propositions. Enfin, les Députés européens peuvent aussi (et devraient) encourager leurs pays d'origine (a) à supporter (et éventuellement à financer) mes propositions, et (b) à demander une légère adaptation du Plan d'action.

64. La plainte présentée à la CPI pour *crime contre l'humanité de persécution* liée à la malhonnêteté de l'AJ (...) (en France) met en avant **un comportement criminel grave** pas seulement de la part de certains des plus hauts juges (et procureurs) français, mais aussi de la part de certains politiciens (...) français, qui est inacceptable et qui devrait avoir des conséquences sur l'élection présidentielle en France (entre autres), je pense, même si, à ce jour, la CPI n'a pas encore lancé la phase II de l'enquête préliminaire. Notamment je pense que M. Macron, M. Mélenchon et Mme Taubira, qui sont accusés d'avoir commis le crime contre l'humanité, devraient retirer ou ne pas présenter (pour M. Macron) leurs candidatures. Cette plainte à la CPI et les décisions malhonnêtes sur les différentes plaintes et requêtes que j'ai présentées, mettent aussi en avant (a) **des dysfonctionnements graves** au niveau de la justice française, de la CEDH (...) qu'il est important de corriger (système d'AJ dysfonctionnel, obligation du ministère d'avocat inconstitutionnelle, incapacité d'évaluer précisément les coûts de la justice, en particulier les coûts de la justice pour les pauvres, systèmes d'information et informatique de la justice inefficaces ....), (b) **un niveau de corruption élevée** qu'il faut réduire considérablement, et (c) **des injustices graves** envers les pauvres qu'il faut corriger et compenser [pas seulement celles dont j'ai été victime, mais aussi celles dont des dizaines (voire centaines) de milliers de pauvres ont été victimes]. Là aussi, vous avez la possibilité d'agir sur ces sujets et de parler publiquement de ces problèmes dans le cadre du débat à l'élection présidentielle et de vos fonctions de sénateurs et de députés français et européen ; M. Macron (aurait dû et) devrait utiliser les prérogatives de la France, pays membre de la CPI, pour demander à la CPI le lancement de la phase 2 d'une enquête préliminaire pour faire toute

la lumière sur les injustices liées à l’AJ et les responsabilités de chacun ; et les candidats à l’élection peuvent (et doivent) aussi (je pense) se positionner sur ce sujet en disant par exemple s’ils demanderaient à la CPI de lancer la phase 2 de l’enquête préliminaire s’ils étaient élus (ou au minimum en donnant un point de vue sur les accusations portées contre l’AJ et de crime contre l’humanité). La phase II de l’enquête préliminaire de la CPI est aussi importante pour aider tous les pays à évaluer la pertinence des propositions que j’ai faites pour améliorer les systèmes d’AJ dans le monde, donc ce sujet ne concerne pas seulement les français, mais aussi les habitants de la planète.

65. Je ne pourrai pas envoyer cette lettre à tous les sénateurs et députés français et européens, donc je **vous** serais reconnaissant si '**vous**' pouviez la transmettre à ceux que je n’ai pas pu joindre. Il me faudra 2 à 3 semaines pour traduire cette lettre en anglais et dès que ce sera fait la traduction sera accessible à l’adresse Internet listée dans l’Objet au début de la lettre. En vous remerciant à l’avance pour l’intérêt que vous porterez à cette lettre, et dans l’espérance que **vous** discuterez **publiquement** des sujets que j’aborde ici dans le cadre du débat à l’élection présidentielle ou de vos diverses fonctions, et que vous choisirez massivement de supporter mes propositions et ma candidature au poste d’*Envoyé pour les technologies*, je vous prie d’agrémenter, Chers Mesdames et Messieurs les Députés européens, Chers Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs français, Chers Mesdames et Messieurs les Candidats à l’élection présidentielle, Chers Mesdames et Messieurs les Journalistes de la Presse et des Médias, Chère Madame Verstager, et Cher M. Macron, mes salutations distinguées.

---

Pierre Genevier

PS. : Si vous avez des difficultés à accéder aux pièces jointes, dites le moi et je vous enverrai les versions Pdf des documents par courriel.

#### Pièces jointes.

- PJ no 1 : Lettre du 10-2-21 à la CPI, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/plainte-art-15-CPI-FR-10-2-21.pdf> ],  
EN (0.2), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/plainte-art-15-CPI-FR-10-2-21.pdf> ].
- PJ no 2 : Lettre du 21-6-21, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-FR-21-6-21.pdf> ],  
EN (4.2), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-FR-21-6-21.pdf> ].
- PJ no 3 : Lettre du 23-5-21, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-FR-23-5-21.pdf> ],  
EN (4.2), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-FR-23-5-21.pdf> ].
- PJ no 4 : Lettre du 23-11-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-CPI-UNSC-COE-reqno3-5-FR-23-11-20.pdf> ],  
EN (1.2) [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-CPI-UNSC-COE-reqno3-5-FR-23-11-20.pdf> ].
- PJ no 5 : Lettre du 10-7-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pace-UNSC-EU-reqno2-FR-10-7-20.pdf> ],  
EN (2.2) [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pace-UNSC-EU-reqno2-FR-10-7-20.pdf> ].
- PJ no 6 : Décision CPI, 6-5-21 (6.1), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/decision-CPI-6-5-21.pdf> ].  
Rep. UK, 2-9-20 (6.2), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/rep-UK-For-off-2-9-20.pdf> ].  
Lettre à M. Kahn, Procureur de la CPI du 10-11-21 (6.2), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/rep-UK-For-off-2-9-20.pdf> ].
- PJ no 7 : Lettre à l’ONU (...) du 8-12-17, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-unsg-unga-usa-uni-8-12-17.pdf> ].
- PJ no 8 : Remarques sur les rapports de 2014, lettre du 17-11-14, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pres-pme-etc-7-17-11-14.pdf> ].
- PJ no 9 : Extraits article sur la fraude de M. Mélenchon, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/a-expres-enquete-melenchon-16-11-17.pdf> ].

#### Rapports récents de l’ONU et autres documents liés.

- PJ no 10 : M. Guterres’ vision, mars 21, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Guterres-vision-2021.pdf> ].
- PJ no 11 : Data strategy, mai 2020, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/data-strat-may-2020-EN.pdf> ].
- PJ no 12 : Rapport sur la coopération numérique 2020, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Di-coop-report-for-web-2020.pdf> ].
- PJ no 13 : Rapport du open-ended group 10-3-21, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Rep-A-open-group-inf-tec-10-3-21.pdf> ].
- PJ no 14 : Roadmap for digital cooperation 29- mai 2020, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/di-road-map-UN-EN-2020.pdf> ].
- PJ no 15 : Roadmap for digital cooperation 29- mai 2020 version FR, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/di-road-map-UN-FR-2020.pdf> ].
- PJ no 16 : UN response to Covid 19, 09-2020, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-rep-to-covid-19-09-20.pdf> ].
- PJ no 17 : Call to action HR, 2020, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Call-To-Action-HR-EN-2020.pdf> ].
- PJ no 18 : Call to action HR, 2020 version FR, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Call-To-Action-HR-FR-2020.pdf> ].
- PJ no 19 : UNSG strategie nouvelles technologies 9-2018, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/SG-strat-New-Tech-EN-9-2018.pdf> ].
- PJ no 20 : UNSG strategie nouvelles technologies 9-2018, version FR [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/SG-strat-New-Tech-FR-9-2018.pdf> ].
- PJ no 21 : OTP policy paper, prelim. exam. FRA 2013 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/OTP-Policy-Paper-Preli-Exam-2013-FRA.pdf> ].
- PJ no 22 : OTP policy paper, prelim. exam. EN 2013; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/OTP-Policy-Paper-Preli-Exam-2013-EN.pdf> ].
- PJ no 23 : Elements of crime, FRA 2020 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/ElementsOfCrimesFra-CPI-20-10-20.pdf> ].
- PJ no 24 : Elements of crime, EN 2020 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/ElementsOfCrimesEng.pdf> ].
- PJ no 25 : CEB roadmap for innovative UN DATA and statistics du 14-5-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/CEB-Roadmap-statistics-14-5-20.pdf> ].
- PJ no 26 : Global study on legal aid UN 2016, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Global-Study-Legal-Aid-UN-2016.pdf> ].
- PJ no 27 : World Bank cost-benefit analysis on LA 2019, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/WB-Cost-Benefit-Analysis-of-LA-2019.pdf> ].
- PJ no 28 : Task Force on Justice report 2019, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Task-Force-on-Justice-Report-2019.pdf> ].
- PJ no 29 : UNGA resolution 67-187 on Legal aid 2012, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UNGA-res-67-187-standards-legal-aid-20-12-12.pdf> ].

- PJ no 31 : Lettre adressée à M. Bassères du 5-1-18 (6 p.), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-PE-Basseres-5-1-18.pdf> ].

et sa réponse du 22-5-18 (31.2, 1 p.), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/rep-basseres-22-5-18.pdf> ].  
PJ no 32 : lettre à Mme Moutchou, aux députés, sénateurs ... du 11-6-19, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-moutchou-parl-11-6-19.pdf> ]. Réponses de Mme Moutchou, du 8 et 15-4-19 (32.2), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-Mme-moutchou-2-15-4-19.pdf> ].  
PJ no 33 : lettre aux députés, Sénateurs ..., du 5-2-19 (5 p.), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-parl-AJ-PNF-2-5-2-19.pdf> ].  
PJ no 34 : Lettre à M. Macron, ..., à M. Forst ... du 30-3-19 (10 p.), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pres-parl-bachelet-30-3-19.pdf> ].  
2ème demande d'enquête administrative, Mme Belloubet du 17-5-19 (34.2), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-belloubet-de-eng-adm-17-5-19.pdf> ].  
PJ no 35 : Rapport de la Cour des comptes de 1998, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Rapport-cour-des-comptes-1998.pdf> ].  
PJ no 36 : Discours Belloubet du 9-10-18, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/projet-loi-discours-belloubet-9-10-18.pdf> ].  
PJ no 37 : Fogel Nobel lecture 1993, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/fogel-nobel-lecture-1993.pdf> ].  
PJ no 38 : Estonia environnement data initiative 2019, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/estonia-environment-data-init-2019.pdf> ].  
PJ no 39 : Feuille de notation du Département de 1991 [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/finotation-11-91.pdf> ].  
PJ no 40 : lettre à MM. Macron, ..., du 27-6-17 (8 p.), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pres-pm-mj-27-6-17.pdf> ].  
PJ no 41 : Lettre envoyée à l'ONU du **11-4-16**, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/UN-cand-UNSG-11-4-16.pdf> ].  
PJ no 43 : lettre adressée au congrès américain le **25-8-16**: [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-us-congress-23-8-16.pdf> ].  
PJ no 44 : Lettre adressée à l'ONU le **23-8-16**, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/UN-cand-UNSG-3-23-8-16.pdf> ].  
PJ no 45 : Vision statement, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/vision-8-4-16.pdf> ].  
PJ no 46 : Brève biographie, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/bio-SG-can-17-3-16.pdf> ].  
PJ no 47 : Mr. Kruger's Internet research report dated **6-10-16** (47.1), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/uscong-internet-gov-res-10-6-16.pdf> ]. Mr. Kruger's Internet research report dated **3-23-16** (47.2), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/uscong-internet-gov-res-23-3-16.pdf> ]. China, Russia (...) Internet Code of conduct, **1-13-15** (47.3), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/China-Russia-int-cod-conduc-1-13-15.pdf> ].  
PJ no 48 : Lettre envoyée à l'ONU du **11-29-05** (48.3), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/uscong10-20.pdf> ]. Lettre envoyée à l'ONU du **1-18-15** (48.4) ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/letungta-7-1-18-15.pdf> ]. Article du New York Times **9-12-14** (48.5) ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/art-nytimes-AJ-9-25-14.pdf> ].  
PJ no 49 : Proposition au programme INCO (49.1), [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/incoproposal7-1-11.pdf> ]. Évaluation de la Commission, et quelques lettres d'intérêt pour le projet (20 p.) (49.2) [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/incoletsup1.pdf> ], et (49.3) [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/incoletsup2.pdf> ].  
PJ no 50 : Offre d'emploi, Envoyé pour les technologies, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-Envoye-technologies-16-12-21.pdf> ] ; Offre d'emploi, Envoyé pour les technologies, EN (50.2), [ [http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-Envoy-Technology.appli-FR-15-1-22.pdf](http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-Envoy-technology-16-12-21.pdf) ] ; Candidature, Envoyé pour les technologies, (50.3),[ <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-Envoy-Technology.appli-EN-15-1-22.pdf> ].  
**Requêtes CEDH 2020 et décisions.**  
PJ no 51 : **1ère Requête** à la CEDH envoyée le 19-3-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/req-cedh-vs-france-18-3-20.pdf> ].  
PJ no 52 : Annexe de la 1ère requête du 19-3-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/annex-formulaire-CEDH-18-3-20.pdf> ].  
PJ no 53 (R1 PJ x) : Pièces jointes à la 1ère requête du 19-3-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/lien-int-PJ-req-1-CEDH-3-2-21.pdf> ].  
PJ no 54 : Observations sur la recevabilité et le fond du 30-4-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/obs-rec-fond-reqno1-CEDH-30-4-20.pdf> ].  
PJ no 55 : Lettre envoyant les observations 30-4-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-fax-receva-CEDH-30-4-20.pdf> ].  
PJ no 56 : Décision de la CEDH sur la requête 1, 26-11-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/dec-no-15564-20-CEDH-26-11-20.pdf> ].  
PJ no 57 : **2ème Requête** à la CEDH envoyée le 23-6-20 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/reqno2-art-17-cedh-vsFR-23-6-20.pdf> ].  
PJ no 58 : Annexe de la 2ème requête du 23-6-20 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/Annex-regno2-art17-CEDH-23-6-20.pdf> ].  
PJ no 59 (R2 PJ x) : Pièces jointes à la 2ème requête du 23-6-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/lien-int-PJ-req-2-CEDH-3-2-21.pdf> ].  
PJ no 60 : Lettre au greffier du 23-6-20 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-gref-CEDH-scanned-23-6-20.pdf> ].  
PJ no 61 : Décision de la CEDH sur la requête 2, 26-11-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/dec-no-31394-20-CEDH-26-11-20.pdf> ].  
PJ no 62 : **3ème Requête** à la CEDH envoyée le 6-11-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/req-no3-cedh-vs-FR-30-10-20.pdf> ].  
PJ no 63 : Annexe de la 3ème requête du 6-11-20 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/annexe-form-regno3-CEDH-3-11-20.pdf> ].  
PJ no 64 (R3 PJ x) : Pièces jointes à la 3ème requête du 23-6-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/lien-int-PJ-req-3-CEDH-3-2-21.pdf> ].  
PJ no 65 : Décision de la CEDH sur la requête 3, 17-12-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/dec-no-50015-20-CEDH-17-12-20.pdf> ].  
PJ no 66 : **4ème Requête** à la CEDH envoyée le 6-11-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/req-no4-cedh-vs-FR-30-10-20.pdf> ].  
PJ no 67 : Annexe de la 4ème requête du 6-11-20 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/annexe-form-regno4-CEDH-3-11-20.pdf> ].  
PJ no 68 (R4 PJ x) : Pièces jointes à la 4ème requête du 23-6-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/lien-int-PJ-req-4-CEDH-3-2-21.pdf> ].  
PJ no 69 : Décision de la CEDH sur la requête 4, 17-12-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/dec-no-50018-20-CEDH-17-12-20.pdf> ].  
PJ no 70 : **5ème Requête** à la CEDH envoyée le 6-11-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/req-no5-cedh-vs-FR-30-10-20.pdf> ].  
PJ no 71 : Annexe de la 5ème requête du 6-11-20 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/annexe-form-regno5-CEDH-3-11-20.pdf> ].  
PJ no 72 (R5 PJ x) : Pièces jointes à la 5ème requête du 23-6-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/lien-int-PJ-req-5-CEDH-3-2-21.pdf> ].  
PJ no 73 : Lettre au greffier du 6-11-20 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-gref-CEDH-scanned-6-11-20.pdf> ].  
PJ no 74 : Décision de la CEDH sur la requête 5, 17-12-20, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/dec-no-50021-20-CEDH-17-12-20.pdf> ].  
PJ no 75 : Lettre à la CEDH du 25-9-20 ; [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-dem-for-req-3-5-CEDH-24-9-29.pdf> ].  
**Les Requêtes à la CEDH de 2016, 2012 et de 2001.**  
PJ no 76 : **Requête de 2016**, plus décision, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/req-cedh-vs-fra-et-dec-8-6-16.pdf> ].  
PJ no 77 (R2016 PJ x) : Pièces jointes à la requête de 2016, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/lien-int-PJ-req-2016-CEDH-3-2-21.pdf> ].  
PJ no 78 : **Requête de 2012**, plus décision, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/req-cedh-vs-fra-et-dec-2012.pdf> ].  
PJ no 79 (R2012 PJ x) : Pièces jointes à la requête de 2012, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/lien-int-PJ-req-2012-CEDH-3-2-21.pdf> ].  
PJ no 80 : **Requête de 2001**, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/requêteCEDH-30-3-01.pdf> ].  
PJ no 81 (R2001 PJ x) : Pièces jointes à la requête de 2001, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/lien-int-PJ-req-2001-CEDH-3-2-21.pdf> ].  
PJ no 82 : Réponse au greffier de 2001, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/Rep1-greffé-CEDH-9-5-01.pdf> ].  
PJ no 83 : 2ème Réponse au greffier de 2001, [ <http://www.pierregenevier.eu/npdf2/Rep2-greffé-CEDH-29-5-01.pdf> ].

## Table des Matières

<b>A Les propositions présentées à l'ONU en mai 2021 et la propositions de 1997.</b>	<b>P. 2</b>
<i>1) La proposition de créer une nouvelle IO dédiée à l'Internet (...) et le rapport des experts de l'ONU de 2019.</i>	P. 3
a) Les objectifs et les avantages de la proposition.	
b) La possibilité de développer des applications Internet globales et le travail urgent à faire sur cette proposition.	
<i>2) La proposition de développer un nouveau système d'AJ et le rapport de l'ONU sur l'AJ de 2016.</i>	P. 5
a) Les objectifs et les avantages de la proposition.	
b) Le Rapport de l'ONU sur l'AJ de 2016 et les problèmes rencontrés - et le demandes faites - par les pays.	
c) L'analyse bénéfice-coût de l'AJ de la Banque Mondiale et le travail urgent à faire sur cette proposition.	
<i>3) La proposition liée au développement de l'alternative au capitalisme de marché.</i>	P. 8
<i>4) La proposition de 1997, mes motivations, et le difficile travail qui a permis de faire mes propositions.</i>	P. 9
a) La description de la proposition et l'évaluation de la Commission européenne.	
b) Le processus intellectuel qui a permis de faire cette proposition et les autres propositions plus récentes.	
<i>5) Le bien fondé de ma candidature au poste d'Envoyé pour les technologies.</i>	P. 11
<i>6) Conclusion sur cette section sur les propositions faites à l'ONU et ma candidature pour les réaliser.</i>	P. 12
<b>B La plainte envoyée à la CPI, les injustices dont j'ai été victime et la décision imprécise de la CPI.</b>	<b>P. 12</b>
<i>1) La présentation et le contenu de la plainte.</i>	P. 12
<i>2) Les injustices dont j'ai été victime à cause de la malhonnêteté de l'AJ et des OMAs, entre autres.</i>	P. 14
a) L'affaire de licenciement illégal de l'Essonne en 1993 et la responsabilité de M. Mélenchon.	
b) L'affaire contre Pôle Emploi qui refusait de m'octroyer l'ASS en 2011 à mon retour des USA.	
c) L'affaire contre les USA (plus l'État de Californie, et le Comté de Los Angeles) et certains de leurs fonctionnaires.	
d) La plainte contre les BAJs, les avocats, et certains juges et puis la plainte au PNF.	
e) L'affaire pénale contre le Crédit Agricole (CA) et certains de ses dirigeants et employés, entre autres.	
<i>3) Les pays membres de la CPI contactés récemment et la nouvelle lettre envoyée à la CPI.</i>	P. 18
<i>4) Conclusions sur cette section sur la plainte à la CPI et les injustices dont j'ai été victime.</i>	P. 18
<b>C Les conséquences de mes propositions, de ma plainte à la CPI et de ma candidature à l'ONU sur le débat politique.</b>	<b>P. 19</b>
<i>1) L'immigration non sollicitée (ou pour certains 'le grand remplacement').</i>	P. 20
<i>2) La lutte contre la délinquance, le crime (...) et l'amélioration du fonctionnement de la justice et la police.</i>	P. 21
a) Certains des sujets discutés publiquement et les sujets importants oubliés.	
b) Des grandes consultations sur la justice et des lois à répétition et inefficaces.	
c) La responsabilité des magistrats (et de la corruption) dans l'encombrement et l'inefficacité de la justice.	
d) L'amélioration du fonctionnement de l'AJ, des systèmes d'information et informatiques de la justice est capitale.	
<i>3) L'amélioration du pouvoir d'achat et la diminution des dépenses publiques.</i>	P. 23
a) L'amélioration du pouvoir d'achat.	
b) La diminution de la dépense publique, et la mutualisation des dépenses.	
<i>4) L'intégrité des candidats à l'élection présidentielle et de certains responsables de partis politiques.</i>	P. 24
a) Le comportement malhonnête de M. Macron et de certains membres de LREM.	
b) Le comportement malhonnête de M. Mélenchon.	
c) La responsabilité pénale de certains membres du PS, de LR et du RN dans le maintien de l'AJ malhonnête.	
<i>5) Conclusion sur cette section sur l'impact de mes propositions (...) sur le débat politique.</i>	P. 28
<b>D Conclusion.</b>	<b>P. 28</b>
<b>Pièces jointes.</b>	<b>P. 30</b>
<b>Table des Matières.</b>	<b>P. 32</b>